

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 11 MAI 2015 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-043). (23) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TOUZET.

Etaient absents : M. HAAB, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme MONTANDON (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GREAU), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).



- Arrivée de M. MISSIKA et de Mme SLAMA, à 19 H 10, après l'adoption de la procédure d'urgence ;
- Départ de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), à 20 H 20, après le débat organisé.

- DELIBERATION (12-2015-015) : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 30 MARS 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015.»

Votants : 27 dont 4 pouvoirs :

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 30 MARS 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 11 MAI 2015.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE (pouvoir donné à M. GREAU), M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2015-044)



- **DELIBERATION (12-2015-018)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-045)



Débat organisé relatif à la vie associative dans le 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité procéder à un débat organisé autour de la vie associative comme le prévoit notre règlement intérieur, au vu des très nombreuses délibérations concernant les associations dans notre arrondissement et de l'engagement que nous avons pris de communiquer annuellement les associations inscrites à la Maison des Associations.

Je vous propose que nous débutions ce débat organisé que je vais introduire avant de passer la parole à Richard BOUIGUE qui commentera les documents qui vous ont été transmis. Puis je donnerai la parole aux uns et aux autres.

En janvier dernier, notre pays a connu des événements terribles, des actes et des discours de haine resurgissent malheureusement, atteignant profondément nos valeurs. Ce 11 janvier porté par un formidable élan de défense des valeurs républicaines, les Français se sont mobilisés. C'est notre République qui a été menacée et aujourd'hui, nous voudrions par ce débat, faire référence à cette loi du 1^{er} juillet 1901. En effet, les associations constituent une force vive de notre République. Elles sont au cœur des solidarités humaines et elles ont un rôle à jouer pour aider notre pays à traverser ces périodes difficiles.

Nombreuses sont les avancées démocratiques, sociales, éducatives qui sont nées de cette forme moderne d'engagement des intéressés. Je pense notamment à l'éducation populaire, à l'accès au sport, à la culture, à la santé. Mais je pense aussi au combat pour les droits des femmes, la cause environnementale et aujourd'hui plus que jamais, la liberté d'expression et la lutte contre toutes les formes de discrimination, le racisme et l'antisémitisme.

Ce dynamisme du mouvement associatif, le 12^e arrondissement y prend toute sa part. La vitalité du secteur associatif est l'un de nos atouts, avec 3 000 associations déclarées dans notre arrondissement, 625 sont inscrites aujourd'hui à la Maison des Associations et plus de 200 participent au Forum annuel.

Au-delà de ces chiffres, c'est une réalité humaine que je veux aussi saluer. L'esprit associatif des nombreux bénévoles, dirigeants et salariés, c'est une éthique faite de dévouement, de partage, de curiosité, d'ouverture aux autres, de goût des autres. En définitive, c'est peut-être un des plus beaux visages de la citoyenneté.

Le monde associatif du 12^e arrondissement, nous souhaitons le valoriser et le développer. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mon premier adjoint, Richard BOUIGUE, d'engager un dialogue refondé avec les associations de notre arrondissement. A cet effet, les premiers états généraux de la vie associative ont été réunis le 28 mars dernier, réunissant plus de 70 associations. Ces travaux ont permis de construire ensemble de nouvelles pistes de travail au service des associations qui ont eu pour la première fois l'occasion de mettre en évidence leurs principaux enjeux. Ces états généraux ont permis pendant une demi-journée, d'établir de nouvelles relations entre les associations et les élus de l'arrondissement comme les élus parisiens, et ont abouti à plusieurs engagements que nous avons commencé à mettre en œuvre sans attendre. Les associations ont notamment évoqué les problématiques rencontrées quant à la recherche de locaux pour se développer.

Consciente de ce besoin, j'ai souhaité qu'il soit traité en priorité. C'est pourquoi, nous engageons un dialogue avec les bailleurs pour qu'ils facilitent l'accès des associations aux locaux disponibles, pour que de nouveaux locaux associatifs soient programmés dans les

projets urbains. Nous avons également la volonté de renforcer significativement le rôle de la Maison des Associations. Nous y avons déjà travaillé. Elle regroupe plusieurs centaines d'associations. Elle doit encore élargir ses missions en étant en relais pour le développement de la participation citoyenne. C'est pourquoi, cette année, elle a tenu un rôle essentiel dans le cadre du budget participatif, dans la préparation du Forum comme dans l'accompagnement et la mise en forme de plusieurs projets associatifs. C'est avec autant de dynamisme qu'elle s'investira dans les projets qui naîtront prochainement et qui visent à développer plus encore, l'engagement citoyen des Parisiens en général et des habitants du 12^e en particulier.

En effet, le désir d'engagement des Parisiens s'exprime fortement mais beaucoup ne savent pas comment le concrétiser. C'est pourquoi, la Ville de Paris accompagne désormais celles et ceux qui souhaitent proposer leurs compétences via la plateforme numérique intitulée *Jemengage.paris.fr*, qui a été mise en ligne récemment. Les associations et les citoyens sont mis en relation de manière simple et rapide. Plateforme d'ailleurs développée par de jeunes entrepreneurs domiciliés dans le 12^e arrondissement. Cet outil permet notamment d'alimenter les propositions pour la mise en place d'activités dans les écoles le samedi matin. Je suis heureuse que cette mobilisation bénévole permette prochainement dans le 12^e arrondissement, d'ouvrir 3 écoles pour des activités qui favoriseront le vivre-ensemble, notamment dans les écoles Marsoulan, Lamoricière et Bercy.

Nous tenons enfin à continuer d'alimenter cette impulsion citoyenne. C'est la raison pour laquelle sera installé dès cet été, l'un des trois kiosques citoyens parisiens. Il sera implanté Place Daumesnil. Cet espace modulable sera mis à disposition des habitants, des conseillers de quartier mais aussi des associations pour y faire fleurir leurs initiatives. A la fois stand d'information, local d'exposition, d'échange et d'animation. Il aura vocation à accueillir toutes et tous, quels que soient leurs projets. Autant de projets pour lesquels l'implication des associations est déterminante, aux côtés de l'action que nous menons. Les délibérations que nous examinons ce soir en sont une nouvelle fois la preuve.

L'action des associations est vitale. Leurs dirigeants, leurs salariés, leurs bénévoles peuvent compter sur notre appui. C'est là le message de confiance et d'encouragement que je tenais à partager avec vous ce soir, au début de ce débat organisé.

Avant de vous passer la parole, quelques mots de Monsieur BOUIGUE puisque la vie associative c'est votre délégation, sur les documents qui vous ont été transmis en amont de ce conseil et remis à nouveau sur table ce soir, qui traduisent cette participation de la vie associative à la vie de notre arrondissement. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir porté à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement, un thème qui n'est pas souvent sous les feux de la rampe des conseils d'arrondissement et qu'il l'est ce soir. C'est une belle preuve, je crois, de votre détermination et en même temps de celle de l'équipe municipale, à travailler à un partenariat renouvelé avec les associations. C'est un peu cela aussi le message de ce débat organisé ce soir. C'est important. Je ne sais pas si tous les arrondissements le feront. En tout cas, je suis ravi si on peut être les premiers à lancer ce mouvement.

Il me revient dans un premier temps de vous informer sur le nombre d'associations inscrites à la Maison des Associations. Dans vos dossiers, vous avez une fiche récapitulative qui présente les 35 associations qui se sont inscrites dernièrement à la Maison des Associations. Vous verrez qu'elles ont des profils très différents, qu'elles viennent de secteurs d'activité bien différents et qu'elles sont souvent domiciliées dans le 12^e et

lorsqu'elles ne le sont pas, elles y mènent des actions et des activités importantes pour les habitants et pour l'animation de notre arrondissement. Donc 35 nouvelles associations ce qui porte le nombre d'associations inscrites à ce jour à la Maison des Associations, à 625. Vous avez un camembert en fin de dossier qui vous présente la répartition de ces associations. Vous voyez que certains thèmes y sont prépondérants. Cela rejoint un peu la tendance générale dans notre arrondissement qui compte environ 3 000 associations dites actives. Ce n'est encore qu'une estimation. Il y a une enquête en cours dans les arrondissements pour déterminer plus précisément, à la fois le profil des associations et leur nombre. Le 12^e arrondissement n'a pas fait partie des 9 arrondissements qui ont commencé cette étude. Mais des estimations nous ont déjà été transmises et qui tournent autour de 3 000 associations dites actives, avec il est vrai, dans notre arrondissement et c'est un peu ce qui nous distingue des autres arrondissements, une part prépondérante sur les actions de santé et les actions d'éducation et aussi sur un nombre d'associations employeurs qui est assez important et qu'on retrouve d'ailleurs dans la structuration des associations inscrites à la Maison des Associations.

J'en profite Madame la Maire pour donner quelques éclairages complémentaires. D'abord sur le rôle de la Maison des Associations. Vous savez que les associations inscrites peuvent bénéficier de services. Ces services sont très diversifiés. C'est à la fois du prêt de salle, des conseils d'ordre pratique, juridique ou d'aide au montage de projet. Ce sont aussi des aides sur l'inscription à des formations qui peuvent être organisées par la Maison des Associations mais aussi par le Carrefour des Associations Parisiennes qui est installé à la Gare de Reuilly, dans les mêmes locaux que la Maison des Associations. Je crois que c'est un travail en binôme qui est assez intéressant et qui a notamment abouti à un partenariat innovant sur la mise en place de « La Conserve ». Ces locaux disponibles à l'ancien conservatoire accueillent jusqu'en décembre prochain, 8 associations qui avaient besoin de locaux pour réaliser des projets d'ici la fin de l'année. Elles vont pouvoir développer des relations entre elles mais aussi trouver de quoi faire aboutir leurs projets. Ces 8 associations ont été sélectionnées sur un appel à projets lancé par la MDA et le Carrefour des Associations Parisiennes.

J'en profite pour dire que la MDA ne limite pas son rôle. On a souhaité que la MDA soit un relais dans le cadre du budget participatif. Et cette année, elle a ouvert des ateliers deux fois par semaine aux habitants et aux associations pour pouvoir déposer des projets dans le cadre de la plateforme participative du budget parisien ou d'arrondissement. Plusieurs projets sont nés de ces travaux. C'est une belle expérience, qui a commencé l'année dernière mais on lui a donné un ton un peu plus formel, et je pense qu'on a eu raison au regard des projets qui ont pu aboutir. C'est aussi l'appel à projets lancé par la MDA sur la mise en place d'un café associatif qui sera installé à la MDA et plus généralement dans la Gare de Reuilly. Ce sera un lieu convivial mais aussi un lieu qui fait un peu défaut aujourd'hui pour les personnes qui se rendent à la Gare de Reuilly et qui ont besoin de ce type de structure d'accueil sur place. C'est aussi la création du premier composteur de quartier qui a été inauguré cette année. C'est tout le travail sur le jardin qui est devant. Je ne parle pas de l'accueil des fêtes associatives multiples et variées. Telle est la diversité des services proposés par l'équipe de la MDA dont le directeur toujours très discret est présent dans la salle et je voulais le remercier pour l'ensemble du travail réalisé.

Evidemment, la politique de la municipalité envers les associations ne peut pas se résumer, heureusement peut-être, à ce que fait la MDA même si c'est un lieu important. Je souhaite souligner rapidement plusieurs points car ils portent, je crois, une nouvelle marque sur la relation à établir avec les associations dans cette mandature. Mme la Maire, vous avez parlé des états généraux de la vie associative. Dans le document, vous avez les 6 engagements qui sont nés des réflexions organisées ici même la matinée du 28 mars. Parmi ces engagements, certains sont peut-être très connus. Au-delà des engagements, il y a la reconnaissance des associations comme étant des acteurs majeurs dans la vie de

l'arrondissement, dans son animation, dans la prise en charge de nombreuses activités qui sont le fait des associations, et pas du service public ni de l'économie de marché privé. C'est bien l'engagement des associations sur des projets innovants qui répondent à des demandes des habitants, notamment la demande sociale qui se développe énormément aujourd'hui. C'est aussi agir sur les locaux. Certes, sur des locaux temporaires mais aussi travailler sur des locaux durables. Madame la Maire, vous avez souhaité qu'on réfléchisse avec les autres adjoints concernés à la mise en place d'une réflexion sur l'ensemble des projets d'urbanisme qui voient à la fois des locaux de pied d'immeuble destinés aux commerces mais qui peuvent aussi l'être pour des activités associatives. Je crois que cela est le cas dans de nombreux projets qu'on développe aujourd'hui. Il s'agit de réfléchir à cette place notamment sur des structures d'économie sociale et solidaire. Le travail avec les bailleurs dont vous parliez tout à l'heure, se concrétise aujourd'hui puisque nous étions en recherche de locaux pour Emmaüs. Vous savez qu'ils sont installés à la Caserne de Reuilly et qu'ils viennent de trouver, grâce aux bailleurs Paris Habitat et la RIVP, des locaux pour développer leurs activités qui sont très attendues par une partie des habitants de l'arrondissement. C'est un partenariat qui permet d'aboutir et qui est assez intéressant. Il y a aussi les locaux partagés. Nous avons déjà envisagé avec ICF La Sablière. On va le redévelopper avec eux sur d'autres quartiers notamment à Bercy pour que des associations du quartier puissent bénéficier des locaux communs résidentiels lorsque ceux-ci sont libres. Les associations n'ont besoin de les utiliser que quelques heures pour mettre en place leurs activités ou développer des projets.

Vous avez aussi souhaité qu'on travaille avec l'ensemble des structures associatives quelles que soient les thématiques qu'elles développent. Je pense que ce soir à travers la prise de parole des adjoints dans le débat organisé, ce sera aussi un panorama de l'ensemble de ce travail dont on parle peu. Certes, nous parlons des associations qui relèvent du domaine du sport, de la jeunesse, de la culture mais on parle un peu moins des associations de lutte contre les discriminations ou des associations qui prennent en charge des crèches ou encore celles qui œuvrent dans le domaine social. Ce sera l'occasion de le faire.

Je terminerai en disant que les associations nous ont interpellés lors des états généraux pour que nous travaillions davantage sur notre communication, qui ne semble pas tout à fait au point aujourd'hui, notamment pour mieux faire connaître l'ensemble de ces services qui sont ceux de la MDA, de la mairie. Mais aussi ceux que mettent en place des élus comme M. ROMERO sur sa délégation. Il vous en parlera. Mais c'est aussi un travail nouveau avec les associations qu'il faudra que nous fassions davantage connaître. Les associations sont l'un des piliers du vivre-ensemble. Je pense que la mairie du 12^e est aujourd'hui bien mobilisée pour que ces associations puissent trouver de quoi s'installer, se développer dans notre arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments. Vous êtes nombreux à être inscrits. Je propose d'alterner entre les différents groupes. Mme ROTA, vous voulez commencer ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Les associations jouent un rôle essentiel dans une société, en termes de lien social et de vivre-ensemble. Ainsi, me vient à l'esprit tout de suite, le travail des associations en faveur du soutien scolaire, qui est un besoin primordial pour notre société. Le temps des bénévoles auprès des enfants de l'arrondissement, tient un rôle déterminant dans la réussite de certains élèves. D'ailleurs, comme vous l'avez rappelé, 35% des associations de notre arrondissement concernent culture et éducation. Je suis plutôt contente de pouvoir en parler, les remercier et les féliciter lors de ce conseil. Vous l'avez dit aussi, depuis 10 ans, le partenariat des associations avec la Ville s'est renforcé. Le collège 2, des conseils de quartier, a été créé spécialement pour elles ; leur

rôle dans le cadre du budget participatif et leur appui dans les concertations à tous les projets qui concernent la Ville et l'arrondissement.

Ce soir, vous nous présentez 6 engagements, pris le 28 mars, qui répondent à plusieurs problèmes qui peuvent être rencontrés par les associations, sur l'accompagnement, les locaux et la communication. J'avais une question sur le point 2. Vous en avez parlé mais cela n'a pas répondu à ma question, sur la mise en place d'un cycle de formation. Lorsque vous dites qu'il existe déjà, est-ce qu'on parle d'une nouvelle formation qui sera destinée exclusivement aux présidents d'associations pour encore plus les accompagner sur le budget, le droit du travail ? Ou est-ce que ces formations seront ouvertes à tous les adhérents des associations voire de l'arrondissement ?

Un point que vous n'avez pas évoqué. C'est la Ville vis-à-vis des associations. Mais est-ce qu'il y a eu la même réflexion sur les associations vis-à-vis de la Ville ? Par exemple sur la question des subventions qui sont parfois très élevées et qui demandent de notre part, une exigence budgétaire renforcée. Je sais que cela commence à être fait depuis un an, en demandant les rapports d'activité que vous nous remettez également. Mais en cas de mauvaise gestion constatée, est-ce qu'il y aura un véritable impact sur les subventions qui seront délivrées ?

Une dernière réflexion sous forme de question, c'est le sort réservé par la MDA aux associations de locataires qu'elles soient logement privé ou social ». On m'a fait remonter qu'elles ne peuvent pas se réunir là-bas, peut-être pour des raisons pratiques. Je voulais savoir si on pouvait y remédier. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme PIERRE-MARIE. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. C'est vrai que la vie associative dans le 12^e arrondissement est relativement dynamique et diverse. Nous avons pu nous en rendre compte lors des premiers états généraux de la vie associative du 28 mars dernier. Nous avons pu à cette occasion échanger avec les représentants des associations présentes.

Les associations participent à la vie municipale au quotidien, notamment dans une ville dense comme Paris et ses arrondissements. Le dynamisme du tissu associatif d'un territoire est un gage de qualité pour le vivre-ensemble et le bien-être de ses habitants. En tant qu'élue et particulièrement dans le cadre de ma délégation, je m'appuie sur le travail remarquable des associations afin d'y inscrire les lignes de force des orientations politiques à mener dans le 12^e arrondissement. Leur ancrage territorial, leur savoir-faire, leur savoir-être auprès de certains publics notamment les plus fragiles ou les plus en difficultés, nous informent voire nous alertent et nous donnent le baromètre nécessaire au développement des politiques publiques idoines.

Il s'agit à cette occasion de remercier, certes, les structures mais également l'implication des bénévoles sans qui les associations ne seraient pas ce qu'elles sont. Le monde associatif semble défricher de nouveaux espaces d'intervention des citoyens sur la scène publique. Se pose dès lors la question du lien entre l'action associative et l'action publique. Comment renouveler l'exercice ? Par la mise en place d'une nouvelle commission culture. Je souligne la volonté de ce nouvel exécutif à rendre les subventions, certes, plus justes et plus transparentes mais également plus proches des attentes et besoins des associations, en étant plus réactifs. Trois commissions annuelles ont été mises en place au lieu d'une auparavant. Je pense que M. ROMERO en fera état tout à l'heure.

Le besoin d'action culturelle est plus que jamais d'actualité. Vous l'avez rappelé tout à l'heure Mme la Maire. Je suis de celles qui croient que par ces espaces de divertissement collectif, d'ouverture sur le monde, de sources de plaisir, la culture autorise chacune et chacun à la créativité et ouvre à l'imaginaire et au rêve. De nombreuses initiatives citoyennes se construisent en une réflexion sur l'environnement quotidien des habitants. Les citoyens sont demandeurs d'intervention sur leur quotidien, sur les enjeux concrets qui les concernent. On constate bien la recherche de nouvelles manières d'intervenir sur la société. Quand d'autres se sentent de moins en moins intéressés voire autorisés à s'impliquer dans la vie locale. L'intérêt même des attributions de ces nouvelles commissions réside dans l'objet même des projets. Action culturelle de proximité. En effet, sont soutenus en priorité les projets culturels qui déploient une action dans un endroit précis de notre arrondissement et parfois ceux qui sont les moins bien lotis.

Il est important de délocaliser les actions culturelles en dehors des murs et des équipements traditionnels, souvent prestigieux dans notre arrondissement, qui peuvent effrayer certaines et certains. La question de la mixité se pose aujourd'hui dans l'ensemble de l'action municipale mais peut-être de manière plus cruciale pour celle du champ de la culture. Le problème de la représentation des catégories sociales les plus faibles au sein de nos instances, de nos associations mais aussi des publics spectateurs, reste aujourd'hui entier. D'où le rôle déterminant de l'éducation populaire à travers ces pratiques, ces relations avec les bénéficiaires. Les initiatives citoyennes appellent de nouveaux modes de fonctionnement, de représentation publique. L'UNESCO souligne l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général et en particulier, sa contribution à l'amélioration du statut et du rôle des femmes dans la société, et insiste sur le rôle essentiel de l'interaction et de la créativité culturelle qui nourrissent le renouvellement, les expressions culturelles et renforcent le rôle de ceux qui œuvrent au développement de la culture pour le progrès de la société dans son ensemble. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme ATLAN-TAPIERO. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Sur la forme de cette discussion qui est appelé débat ouvert, on assiste aujourd'hui davantage à une juxtaposition de positions plutôt qu'à un véritable débat, en tout cas de l'idée que nous nous faisons du débat démocratique.

Dans votre exposé, vous vous félicitez du temps que nous allons consacrer au sujet des associations ce soir. Je vous trouve quand même un peu injuste car tout au long des dernières mandatures, nous avons eu à parler des associations à travers toutes les délibérations qui ont été présentées sur les différentes actions. D'une certaine manière, le choix du débat ouvert sur ce sujet, minimise le travail spécifique de chacune d'entre elles. D'ailleurs, nous allons voter d'un bloc ce qui attrait au monde associatif, sans isoler le sous-ensemble, le sous-dossier de la petite enfance où un effort particulier est apporté.

Il nous semble que les associations perdent beaucoup en visibilité par ce nouveau mode d'échange qui est prévu par le règlement intérieur. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales prévoit la réunion d'un CICA. Sauf erreur de ma part, celui-ci n'a pas encore été réuni depuis le début de votre mandat. Je sais bien que vous avez l'intention de le moderniser mais avant de le moderniser, il serait bon me semble-t-il de le réunir pour fixer les formes d'une prochaine concertation. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. Mme TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mesdames, Messieurs. Mes chers collègues. L'engagement associatif de nos concitoyens est une chance et une richesse pour notre arrondissement, un atout formidable contre les inégalités. Plus encore, il permet l'émancipation des individus pour la réalisation de soi dans l'action collective et désintéressée. Les associations rendent un service considérable, remplissent souvent une mission de service public. Elles ont une grande part dans l'éducation populaire, l'accès au sport, à la culture, à la santé et dans les combats pour l'égalité des droits. Le mouvement sportif est un partenaire fort, présent, réunissant toutes les couches sociales, toutes les générations. Il est un facteur d'émancipation et c'est dans cette logique que nous réalisons des conventions d'objectifs destinées à développer le sport auprès de tous et à ancrer dans l'arrondissement, des événements pour le promouvoir. C'est l'objet des deux délibérations en faveur du Tennis Club 12 et de Reuilly Nation Sport pour lesquelles, il y a une subvention de 72 700 € et des conventions d'objectifs.

La liberté d'expression, la solidarité, l'engagement, les luttes contre les discriminations. Voilà une liste non exhaustive des actions menées par les associations. C'est par l'éducation populaire qui porte un projet social d'émancipation et d'éducation pour tous que les associations soutiennent notre jeunesse et l'aide à s'engager. La Camilienne qui s'adressait historiquement à un public enfant, commence à étendre son activité à destination des jeunes en leur proposant notamment des formations BAFA et BAFD, l'année prochaine. C'est l'objet de la convention DAJ 185. Cette orientation pour accompagner davantage les jeunes, est devenue une priorité pour nous tous. L'association CLAJE pour laquelle il vous est demandé de délibérer sur la délégation de service public pour les 5 années à venir. Traditionnel et remarquable acteur en faveur de la jeunesse, porte cette année un projet très innovant qui est de créer un local inter-associatif à destination des jeunes dans le quartier Vallée de Fécamp pour une offre jeunesse qui sera assurée par plusieurs acteurs. Ces derniers, le CLAJE, La Camilienne, la Régie de quartier d'associations GAB Connexion, co-animeront le local. Leurs actions permettront de satisfaire les besoins des jeunes de ce quartier qui abrite un parc social significatif. Ces actions seront axées autour de l'insertion professionnelle, du soutien scolaire, de l'animation socioculturelle. C'est une subvention de 35 000 € et une convention avec l'association CLAJE qui permettront de rémunérer un salarié à temps plein, qui sera affecté à la gestion du local et à la coordination de l'offre jeunesse.

Je salue ce jour, l'union de ces forces vives du monde associatif, qui pour répondre aux besoins des jeunes du quartier Vallée de Fécamp, ont décidé d'unir leurs compétences en lien avec les autres acteurs que sont les centres sociaux, les collèges, les clubs de prévention. Je les remercie particulièrement de porter un tel projet et de travailler ensemble pour un même objectif. Cette mobilisation et cet engagement sont des réponses formidables aux difficultés de cette période qui voit les valeurs du vivre-ensemble fragilisées. Je terminerai mon propos par ces quelques mots de Martin GRAY « Ce que l'on donne à un enfant, il le rend un jour. Ce qu'on lui refuse, il le refuse. Et le mal qu'on lui fait, il peut le faire. Mais si l'on gonfle ce jeune voile au souffle de la force, du courage et de la droiture alors il vogue et sait affronter la tempête ». Je vous remercie de votre écoute. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Juste pour que l'on soit tous d'accord. J'ai demandé à ce que l'on retire la délibération DJS pour la gestion de deux centres d'animation au CLAJE car je souhaite que l'on puisse examiner les deux délibérations conjointement. Chaque délibération attribuant chacun des deux lots à la même association gestionnaire. Cette délibération étant présentée toute seule, sans la délibération concernant les centres d'animation Reuilly et Montgallet, j'ai préféré que ces deux délibérations soient examinées en même temps. Ce sera le cas lors du prochain conseil d'arrondissement.

Mme TAVAUX. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Dans une démocratie, le rôle de l'opposition est de mettre en évidence les différences de choix dans la gestion et de poser les questions qui permettent plus de transparence pour nos habitants. Dans un souci de simplification et surtout de transparence, il nous semble important que votre équipe, comme nous vous le demandons depuis le début de cette mandature, définisse des critères d'attribution vis-à-vis des associations bénéficiaires. Le dossier COSA est devenu obligatoire sur le site SIMPA ainsi que les derniers documents comptables et PV d'assemblée générale. Pourquoi, n'avons-nous parfois même pas le nom des membres du bureau dans les documents de séance ? Le nombre d'adhérents est également indispensable pour l'évolution de ces structures, leur implication évidente sur l'arrondissement, la nature des actions sociales, caritatives etc.

Le morcellement du financement de certaines associations comme certaines ce soir, contribue au flou qui entoure ces attributions et nous oblige parfois à voter contre. Entre les associations qui reçoivent plusieurs aides par an parce qu'elles organisent plusieurs événements et qui apparaissent ici en conseil d'arrondissement mais également en commission, et celles dont on ne parle jamais et qui ont abandonné l'idée même de demander une aide tandis qu'elles aussi contribuent au rayonnement du 12^e arrondissement. Il y a forcément des améliorations à apporter.

Ces états généraux auxquels j'ai eu la chance de participer, en tant que directrice d'association, et pas en tant qu'élue puisqu'aucun d'entre nous n'y a été convié, regroupait selon votre tableau, 58 associations et non pas 70, sur les 625 inscrites à la Maison des Associations. Bien sûr me direz-vous que ce n'était que le premier rendez-vous mais c'est tout de même bien peu pour un événement tel que celui-ci. Lors de cette matinée, une série d'engagements de votre part ont été pris et nous veillerons à leur bonne mise en place.

Pilier de la vie locale, créatrice du lien social, les associations du 12^e, elles aussi ont réclamé plus de transparence, plus de simplicité dans l'utilisation de services municipaux notamment ce portail SIMPA qui n'est pas vraiment sympa. Elles ont pour la plupart, subi cette longue grève des agents des équipements sportifs et parfois des coupes draconiennes dans leurs subventions. Elles ont également réclamé une meilleure communication entre elles. C'est ce que nous attendons de la mise en réseau. Mais également une meilleure communication avec vos services. Il est clair que la vie associative du 12^e bouge, se développe. C'est une richesse considérable pour notre vie collective, un élément de vitalité pour tout l'arrondissement. L'accompagnement de la vie associative est un axe fort d'une politique mais ceci doit se faire en toute transparence et en toute indépendance et neutralité. C'est ce à quoi notre groupe veillera tout au long de ce mandat. C'est pour cette raison que nos intentions de vote suivront ces principes de logique d'attribution de subvention. Il faut qu'elles restent équitables. Toutes les associations du 12^e pourront également compter sur l'appui de notre groupe. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. PEUTILLOT »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartier de notre arrondissement, un collège particulier, le 2^{ème}, est dédié aux associations. Dans le cadre du renouvellement des conseils de quartier, l'année dernière, la maire a invité à participer les associations qui sont particulièrement investies dans la vie locale de notre arrondissement.

A titre liminaire, je voulais rappeler que l'action des conseillers de quartier a donné naissance à une association désormais très connue et très active en matière de solidarité, La Bagagerie 188, que vous connaissez tous. Par ailleurs, les associations déjà très investies dans le fonctionnement des conseils de quartier, vont continuer à faire évoluer les travaux et les animations des conseils de quartier. Je pense notamment à la Régie de quartier, au CLAJE ou aux clubs de prévention.

Dans cette même lignée, la Maire a souhaité faire émerger la présence d'associations dynamiques au sein du conseil de quartier, suivant 3 principes majeurs. D'une part, nous avons fait le choix d'inviter des associations d'habitants, en particulier les amicales de locataires telles que Villiot, le 107 Reuilly ou Edouard-Robert-Tourneux-Fécamp. D'autre part, une place est donnée aux associations qui favorisent le lien social dans l'espace public sous diverses formes, notamment en matière de végétalisation, que les habitants participent aux opérations de végétalisation dans le cadre du vivre-ensemble à l'image des « Incroyables Comestibles » et de « Graine de Partage ». Mais aussi toutes les associations qui œuvrent pour le vivre-ensemble sur toutes les parties des différents quartiers de notre arrondissement. Je pense à « Gap Connections », « Periscope », « Pariphonic », « Africa 12 ». Enfin, une place est donnée aux associations qui œuvrent en matière de solidarité, « la Bagagerie 188 », « le Secours Populaire », les résidences gérées par le centre d'action sociale protestant. Je rappelle combien le dynamisme des associations de notre arrondissement s'inscrit dans le vivre-ensemble et dans les instances de démocratie locale. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BONNET »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Vous avez commencé votre allocution en parlant des attentats qui ont frappé notre ville au début de l'année et mis en avant, la question de la liberté, qui est un fondement essentiel de notre République et qui est aussi un fondement essentiel de la vie associative.

Je regrette que les premières lois qui sont passées après ces attentats, soient des lois qui ne permettent pas de développer la liberté et la vie associative. Je pense notamment à la loi MACRON sur le travail du dimanche, qui préempte une journée sur les personnes qui vont travailler le dimanche et qui ne pourront plus s'engager dans le bénévolat. Et je pense à une loi qui est plutôt de surveiller que de donner la place à l'éducation populaire pour faire face aux problèmes de délinquance et de violence. Le signal donné par ce Gouvernement n'est pas un signal qui va dans le sens de la vie associative, de l'éducation populaire, de la démocratie, de la liberté.

La vie associative, c'est le lieu de l'innovation. C'est exactement ce que le service public ou certaines entreprises n'osent pas faire, du fait aussi de contraintes, de personnes qui sont dans la contrainte, parfois dans l'engagement politique, qui le font d'abord dans la vie associative pour pouvoir exister. C'est cet esprit de liberté qu'il faut aider. Derrière cette innovation du fait des contraintes, émergent des secteurs. C'est le cas du sport et de la culture qui ont d'abord émergé dans notre société, dans la vie associative, avant d'en faire un droit accessible à toutes et à tous, avant d'en faire un service public. D'où l'importance de regarder tout ce qui émerge dans la vie associative et de le soutenir.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises le rôle de fraternité, la lutte contre l'isolation. L'association c'est la liberté que des personnes ont d'adhérer ensemble sur un projet et donc de rompre l'isolement, et de mutualiser, de s'associer. C'est une culture de partage et c'est une chose qu'il faut privilégier dans notre société où l'individualisme et la consommation prennent le pas. C'est notamment le sens de la loi MACRON. Je suis désolé de le répéter.

C'est un lieu d'émancipation. C'est dans la vie associative que des personnes trouvent leur liberté et trouvent leur épanouissement et accèdent à des progrès, à des savoirs, à des connaissances qu'elles n'ont pas dans leur vie quotidienne. Des enfants accèdent au piano, au violon, à la musique classique, à Beethoven et à Mozart tandis qu'ils n'y accéderaient pas forcément dans leurs familles ni même parfois dans l'Education Nationale, ce que l'on pourrait regretter.

Le travail de mémoire car chaque association est intégrée dans une culture, dans une histoire et à travers cela, c'est la transmission du savoir. D'où l'importance des retraités dans les associations. Ils sont une grande part de la vie associative et il faut aider pour que ces retraités jouent ce rôle de transmission de la mémoire. Cela signifie aussi qu'il faut que l'on puisse partir à la retraite au moment où on le peut mais le plus tôt possible et avec les moyens pour pouvoir s'engager.

Je pointe plusieurs problèmes. Comme l'a dit Mme ATLAN-TAPIERO, il y a besoin de débat dans notre hémicycle et pas seulement de textes écrits. Je souhaite pointer plusieurs problématiques sur lesquelles nous devrions nous arrêter. Tout d'abord, la diversité des associations. Vous avez des associations qui sont plus proches d'entreprises que d'une association faite de bénévoles. Je voudrais m'arrêter sur le sens d'une association. C'est d'abord des adhérents, des bénévoles. Lorsque l'on regarde la liste des subventions, certaines associations sont subventionnées avec des montants importants, et sont plutôt soit dans le domaine du service public, avec une délégation de service public, soit dans le domaine de l'entreprise. La question du seuil. La question de la mission est à regarder de près. Si c'est pour détourner le statut de l'entreprise que l'on se met en association. Oui, cela nous pose un problème. Et cela pose aussi un problème aux entreprises par rapport aux questions de fiscalité. Il y a aussi les questions de charges de personnels. Sur 3 associations qui sont des crèches collectives, il y a près de 1 million d'euros de subventions. A côté de cela, il y a une subvention de seulement de 3 500 € pour La Camilienne. Il faut regarder cette diversité et savoir où l'on s'arrête. Quel est le statut d'une association ?

Il y a aussi une problématique dans nos conventions. Il y a l'objectif de l'association, défini par le statut et qui est déposé en préfecture, et nos objectifs politiques. Il faut se garantir de ne pas instrumentaliser la vie associative en lui donnant nos missions politiques. Vous savez que dans le débat qui nous a animés sur l'Education Nationale et sur le périscolaire, nous avons été très préoccupés et nous sommes intervenus très fortement sur le fait que l'association périscolaire ne doit pas remplacer l'Education Nationale. Et c'est un sujet qui nous concerne aujourd'hui. Je pense qu'il faut que l'on fasse très attention à ne pas instrumentaliser la vie associative pour des missions d'ordre public de la collectivité.

Deuxième problème, la question du bénévolat et du professionnalisme. Attention aux inégalités. Vous avez des associations qui ont des professionnels qui interviennent et vous avez des associations qui ont besoin d'aide pour leurs bénévoles. Je suis plutôt pour que l'on développe des professionnels qui aident à engagement bénévole et qui aident des personnes à s'engager dans la vie associative, plutôt que des professionnels qui vivent de l'association et qui ont pour but de rentrer des cotisations pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Cela peut s'assimiler à la bureaucratie comme on l'a vu dans certains pays soviétiques. Je suis désolé de faire la comparaison mais cela a été le cas. Vous avez de très bons livres qui montrent l'évolution vers la bureaucratisation ce qui pose un réel problème de démocratie.

Dans nos conventions, vous avez posé la question des critères. Je pense qu'on doit respecter de grands principes républicains. Je pense notamment à la démocratie, à la place des femmes dans les instances dirigeantes, à la question du renouvellement des mandats des dirigeants des associations, à la question de l'égalité et de la possibilité d'accéder par les cotisations. Vous avez des cotisations qui sont très chères. Pour certains clubs sportifs, elles sont à plus de 500 € voire 1 000 € par an et ne sont pas accessibles à tous. Je pense à un principe fort tel que la laïcité, à la question du racisme, de l'homophobie, de la xénophobie, à toutes les discriminations que l'on doit combattre. A partir du moment où une association ne respecte pas ces engagements républicains, elle ne doit pas avoir de financement public.

Enfin, je voudrais soulever 3 points, 3 problèmes de crise : le temps est crucial pour les bénévoles. Pour pouvoir s'engager, il faut du temps. Il faut des moyens et je pense que la Ville de Paris en donne suffisamment. On le voit avec tout ce que vous avez proposé. Et bien sûr, la connaissance. Nous avons besoin d'un réel statut de bénévole. Que des personnes qui travaillent puissent se libérer pour donner du temps aux autres. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. Vous avez dépassé votre temps mais c'est peut-être la configuration qui s'y prête. Evidemment, je ne veux empêcher personne de parler sur la vie associative. Ce n'est pas mon habitude non plus lors des autres conseils. Mais de nombreuses délibérations sont rattachées à ce débat et je ne veux frustrer personne sur les prises de parole ce soir.

Mme HONORE, vous vous êtes également inscrite. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'ai souhaité pour ma part, participé à ce débat consacré à la vie associative dans notre arrondissement, en vous présentant tout simplement le rôle des associations qui gèrent les endroits privilégiés que sont les jardins partagés. Je vais être terre à terre.

Dès 2003, la Ville de Paris a été la première collectivité française à mettre en place une véritable politique municipale pour répondre à la demande des citoyens de jardiner en ville, en offrant aux associations qui s'engageaient à jardiner sur des principes écologiques, un apport en terre, une clôture, un point d'eau et une cabane à outils. L'objectif au départ était pour certains de créer du lien social. En effet, le jardin partagé est un espace vert, cultivé et animé par les habitants. C'est un lieu de vie ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Gérés par des riverains regroupés en associations, ils facilitent les relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement, les écoles, les maisons de retraite, les hôpitaux.

Au fur et à mesure de leur développement, à côté de l'aspect éducatif et le besoin de détente, les jardiniers se sont mis à faire pousser des aliments de qualité et à donner aux jardins, une vocation nourricière. Depuis 2003, le nombre de jardins parisiens est passé de 5 à 124 soit 4,4 hectares cultivés dans Paris intra-muros. Chaque jardin est autonome. Certains font le pari de redévelopper des espaces indigènes, de redonner vie à des espaces rares. Avec leurs réserves de biodiversité, les jardins partagés prennent une place de plus en plus importante dans les trames vertes de la capitale ce qui assure la continuité écologique dans la Ville.

Dans le 12^e arrondissement, aux jardins partagés ouverts à tous et dont les formes sont multiples, avec des vocations d'insertion sociale ou encore thérapeutiques, s'ajoutent les jardins pédagogiques et ceux des groupes d'immeuble. Au total, le 12^e compte une quinzaine de jardins collectifs qui contribuent à installer durablement le végétal mais aussi une forme d'agriculture dans les quartiers.

Lors du budget participatif parisien, les propositions Les jardins sur les murs et potagers dans les écoles, ont été fortement plébiscités par les habitants du 12^e. De même, la consultation du Vert près de chez moi a rassemblé une centaine de propositions dans le 12^e. Le succès de ces opérations montre à quel point les Parisiens sont demandeurs de nature près de chez eux.

Je tiens donc à rendre hommage au dynamisme des associations dans notre arrondissement, qui à partir d'un terrain délaissé, un pied d'arbre en friche, une jardinière de comestibles placée sur une avancée de trottoir, font en quelque sorte, entrer la campagne dans la Ville.

Enfin, je terminerai en précisant que l'ouverture de tronçons de la petite ceinture ferroviaire dans notre arrondissement, devrait être une belle opportunité de voir les jardins partagés se développer davantage dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORE. M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je voudrais simplement apporter une petite précision ou du moins, j'ai peur d'avoir mal compris. Est-ce que je pourrais intervenir sur la Maison de l'Europe et de l'Orient en particulier ? Ou est-ce que ce débat doit se faire dans l'ensemble ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous pouvez faire les deux en même temps. Une intervention générale pour parler de la Maison de l'Europe et de l'Orient. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, je peux. Sur le plan général, je ne ferai que réitérer ce que ma collègue Mme TAVAUZ a dit et rebondir sur l'intervention de mon collègue M. BONNET, sur la nécessité d'une meilleure transparence. Je pense qu'une meilleure transparence sur les critères d'attribution est attendue. Dans la campagne, nous avons beaucoup travaillé sur la qualité de la vie associative, sur le rôle essentiel des associations mais avec l'idée de bien comprendre que les subventions du 12^e arrondissement peuvent plus concerner les habitants du 12^e, voir dans quelle mesure on renouvelle ou on augmente les budgets en fonction du nombre d'adhérents supplémentaires, de l'intérêt que les associations portent

ou apportent aux habitants. Depuis le début de cette mandature, je n'ai vu aucun signe améliorant la transparence. J'aurais aimé que l'on puisse avoir sur le site Internet par exemple, toutes les associations subventionnées, avec leur trésorier, leur nombre d'adhérents, leurs projets. Cela me rappelle mon rôle à la Région Ile-de-France, nous demandons cela depuis très longtemps et nous ne l'avons pas non plus sur le site Internet de la Région. Je n'accuse personne. Est-ce que ce sont des problèmes techniques ou des moyens informatiques ? Mais cela ne me paraît pas très compliqué, surtout dans l'intérêt de nos électeurs, de nos administrés qui y auraient une meilleure compréhension de la manière dont on subventionne. On pourrait comprendre pourquoi une association a X centaines d'euros par adhérent représenté tandis que d'autres ont quelques centimes d'euros. Avoir des chiffres permettrait d'avoir une lecture plus efficace et certainement plus équitable.

Concernant la Maison de l'Europe et de l'Orient, j'ai un problème plus particulier. D'après ce que je sais de la vie associative, les subventions publiques lorsqu'elles dépassent un certain montant, entre 40% et 50%, soit c'est une délégation de service public, soit il y a une convention particulière qui explique pourquoi on arrive à 80% de subventions pour une association.

Deuxièmement, il me semble que vous avez un regard un peu élitiste sur la manière de subventionner la culture. Je ne détecte pas chez les Parisiens, un intérêt fondamental pour la littérature du Caucase et des Balkans, mis à part chez les érudits. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que vous avez beaucoup combattu dans des cénacles plus nationaux sur une mise en garde contre l'élitisme. Et là, je trouve que l'on est au cœur de cette problématique. Et je voudrais vous alerter.

Troisièmement, c'est un déficit chronique qui s'accroît d'année en année. Je ne suis pas gestionnaire mais j'ai quelques rudiments. Je ne vois pas la fin. On était à 5 000 € en 2002. On arrive à 50 000 € en 2015 pour un public qui concerne très peu de personnes dans le 12^e arrondissement et très peu de personnes sur Paris. Mon groupe votera contre cette subvention. Merci Mme la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci à vous M. MARGAIN. Mme MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Ce soir, nous participons à un débat sur les associations. Sur le 12^e arrondissement, il y a de nombreuses associations s'occupant de la petite enfance sur des structures de crèches parentales ou de crèches associatives. Et il y a d'autres associations sur le thème de la parentalité.

Ce soir, 5 délibérations sont présentées pour la DFPE pour un montant global de 1 064 100 €. Cela dépasse les 900 000 €. Je vous rappelle que les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et par la CAF. La participation familiale est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge selon un barème établi par la CNAF, excepté pour les haltes-garderies et les crèches privées qui fixent elles-mêmes leurs tarifs. Ce tarif est proportionnel et encadré pour les plus bas et les plus hauts revenus par un tarif plancher et un tarif plafond.

Les crèches associatives sont toutes représentées en commission d'attribution de places en crèche, notamment à celles de mai, juin et septembre. Dès qu'elles ont des places vacantes, elles viennent en commission. Elles gèrent elles-mêmes les inscriptions mais on

demande aux parents de s'inscrire également auprès du RIF afin que lors des commissions, nous n'ayons pas de doublons lors des attributions.

Les crèches associatives peuvent être des multi-accueils qui proposent un accueil régulier, occasionnel et/ou d'urgence ; des haltes-garderies associatives qui accueillent les enfants de 2,5 mois à 6 ans à la journée, à temps partiel ou quelques heures par jour à raison de 2,5 journées maximum par semaine soit 5 demi-journées. Des jardins d'enfants associatifs sont également dans le 12^e. Ils peuvent accueillir des enfants de 0 à 6 ans. Au total, 511 places sur l'arrondissement sont gérées par le milieu associatif. Ceci représente 19 structures associatives avec lesquelles nous travaillons de manière étroite. Nous orientons les familles vers ces structures car il n'y a aucun problème de qualité de l'accueil.

Plus particulièrement pour ce conseil, il s'agit d'autoriser à signer avec 4 associations, un avenant sur la convention d'une durée de 3 ans qui arrive à échéance le 31 décembre 2016 et qui fixe la subvention municipale pour l'année 2015. Il y a l'association Caramel qui gère un établissement multi-accueil de 30 places située rue Fernand-Foureau, à laquelle il est proposé d'attribuer la somme de 243 271 €. L'association Caramel propose également des crèches d'appartement pour un total de 61 places. Elles ont la spécificité d'être en horaires décalés, ouvertes de 7h30 à 21h30. Nous y orientons les parents qui ont des métiers qui ne leur permettent pas d'accéder aux autres structures. Le montant de la subvention est de 542 434 €. Il y a l'association Origami qui gère une halte-garderie de 16 places, rue de Prague. Pour cette association, il est proposé une subvention de 72 548 €. Pour l'association Relais 59 qui gère une halte-garderie, située rue Hector Malot, il est proposé une subvention de 65 118 €. Enfin, pour l'association Les Crocos qui gère une crèche parentale de 20 places, située 180, Avenue Daumesnil, il est proposé une subvention de 140 729 €.

Vous voyez que l'effort de la mairie n'est pas uniquement sur les crèches collectives mais aussi sur toutes les structures associatives qui fonctionnent très bien dans notre arrondissement. Merci beaucoup. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je serai bref. D'une part, parce qu'il me reste environ 2 minutes 30 secondes si mes calculs sont bons, et d'autre part, parce que de nombreuses choses ont d'ores et déjà été dites.

Je tiens à saluer la tenue de ce débat à une heure de grande écoute de notre conseil d'arrondissement. Tout comme mes collègues, je tiens à saluer la vivacité du tissu associatif du 12^e. L'engagement associatif qu'il soit militant ou de loisir, est d'une importance capitale. Ce sont les associations qui souvent font le lien, assurent un meilleur vivre-ensemble et favorisent tout simplement la connaissance de l'autre. Comme l'a rappelé M. BONNET, il est si aisé de se retrouver complètement isolé au milieu de 2 millions d'habitants, que ces associations jouent un rôle primordial. L'investissement associatif est aussi et surtout, un investissement citoyen. Je pense que l'immense majorité des élus que nous sommes, sommes passés ou sommes encore pleinement engagés dans le secteur associatif. La vitalité des associations de notre territoire est un marqueur de sa vitalité démocratique.

En résumé, et c'est le sens des demandes et des conclusions issues des états généraux de la vie associative, aidons les associations le plus et le mieux possible. Aidons les volontés

des habitants de se regrouper en leur permettant d'accéder aux moyens physiques et financiers pour se réunir et pour porter des projets.

A ce sujet, un focus particulier sur la délibération DJS 243, mentionnée par Mme TAIEB, va permettre au CLAJE en lien avec les autres associations du quartier de la Vallée de Fécamp, d'animer un lieu qui va permettre d'améliorer le vivre-ensemble en direction des jeunes dans ce quartier qui en a si grandement besoin. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. GREAU. M. TOUZET. »

M Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Permettez-moi de vous remercier pour la forme de ce débat. Il est important d'avoir ce type de débat en conseil d'arrondissement. Il permet réellement les échanges et le débat quoiqu'en pense M. MARGAIN.

J'en profiterai pour animer ce débat que certains trouvent peut-être trop formel, pour réagir sur la question de la transparence. M. MARGAIN, cet après-midi, j'étais à la commission d'attribution du budget de la dotation d'animation culturelle de l'arrondissement, qui se réunit trois fois dans l'année, en présence de M. ROMERO. J'ai pu constater qu'on avait une délibération collective. D'autres élus étaient présents à l'image de Mme TAVAUX et ont largement participé. J'ai constaté que nous avons un débat ouvert avec des éléments d'information très transparents qui permettent d'avoir un travail serein sur la répartition de cette dotation d'animation culturelle. J'en profite pour remercier M. ROMERO du travail qui est mené dans ce cadre.

Je voulais dire que beaucoup d'associations dans le 12^e sont des partenaires importants de l'école publique. C'est vrai historiquement, que ce soit avec de très grosses associations d'éducation populaire comme la Ligue de l'Enseignement ou encore le CLAJE mais aussi avec de toutes petites associations qui s'appuient sur du bénévolat. Je pense par exemple à l'association d'aide aux devoirs Picpus ou encore à ces nombreuses associations qui interviennent depuis longtemps dans les ateliers bleus le soir, très appréciés, dans les écoles élémentaires. Nous avons eu une étape importante à la rentrée 2013 avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et donc d'ateliers le mardi et le vendredi. Chaque semaine, près d'un millier d'ateliers sont organisés le mardi et le vendredi dans les écoles sur ce temps de l'ARE. Et sur ce millier d'ateliers, plus d'un tiers sont animés par le conservatoire du 12^e pour une trentaine d'ateliers et le reste, par des acteurs associatifs. Ils ont un rôle déterminant et sont appréciés par les familles pour la qualité de leurs interventions qui se répartissent sous deux formes, marché public à l'échelle de la Ville de Paris et un appel à projets plus ciblé dans le 12^e pour des projets plus localisés. Dans le cadre de cet appel à projets, nous aurons à la rentrée prochaine, un certain nombre d'ateliers qui seront organisés plus particulièrement sur les valeurs de la République et sur la lutte contre les discriminations. Thèmes qui nous étaient déjà chers mais qui le sont encore plus depuis les attentats de janvier.

Je terminerai en évoquant sur ce sujet du lien entre les associations, une initiative récente. Suite aux attentats de janvier et suite à l'exceptionnelle expression de solidarité qui s'en est suivie, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité que la Ville de Paris traduise par des actes forts, symboliques et concrets, cette volonté des Parisiens de renforcer les actions dans le domaine de la citoyenneté, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et pour le vivre-ensemble. Cela a signifié pour la Maire, la volonté d'encourager la création d'un maillage de solidarité en direction des plus jeunes, avec l'ouverture d'équipements municipaux notamment d'écoles publiques pour avoir des salles

mises à disposition le samedi matin afin d'accueillir des activités bénévoles, associatives, en direction des enfants et de leurs familles. Ces activités pourront prendre diverses formes, aide aux devoirs, soutien à la parentalité, débats sur les enjeux citoyens, entraide entre parents. Dans le 12^e arrondissement, nous avons d'ores et déjà ciblé quelques écoles. Sachez que cela se fait déjà à l'école élémentaire Bercy avec une association qui intervient le samedi matin. Nous avons également ciblé d'autres écoles, la Brèche-aux-Loups, le 57 Reuilly, Lamoricière, Marsoulan. Sur ces deux dernières, nous allons pouvoir expérimenter des ouvertures le samedi matin dans les prochaines semaines. Aujourd'hui, il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'école, les fédérations de parents d'élèves, les associations complémentaires de l'enseignement public et de l'éducation populaire, et des bénévoles à travers la nouvelle plateforme Jemengage.Paris.fr. Cette plateforme permettra de faire appel à des bénévoles sur des actions ciblées. Merci Mme la Maire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues, je ne partage pas l'engouement de mon collègue M. TOUZET sur le débat organisé. Cela me rappelle la phrase de Clémenceau qui expliquait que « La justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique ». Et je crains que cela fonctionne aussi avec débat organisé. Le mot organisé peut parfois nuire au débat. Mais on peut s'écouter. Malheureusement lorsque l'on parle de transparence. Non, je suis désolé. Je vais réitérer ce qu'ont dit mes collègues, y compris ce qu'a dit M. BONNET. La transparence est essentielle et il faut se méfier de l'instrumentalisation de certaines associations sur le monde éducatif. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est tout. D'accord. Vous lancez tout de même une attaque forte M. SEINGIER. Nous aurions peut-être aimé que vous développiez un peu. Je suis prête à vous laisser un peu de temps pour le faire. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« J'avais lu un texte sur la Ligue de l'Enseignement il y a quelques conseils de cela. Je ne vais pas relire. Vous voyez ce que je veux dire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous instrumentalisons certaines associations de l'éducation populaire. C'est ce que vous sous-entendez ».

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Non, pas du tout. Mais il faut parfois distinguer les deux. La Ligue de l'Enseignement a tendance à être favorisée par rapport à d'autres associations. Ceci peut être problématique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Merci pour cette petite précision. M. ROMERO. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller régional d'Ile-de-France :

« Mme la Maire. Mes chers collègues. L'essentiel a été dit sur l'importance des associations sur le vivre-ensemble. Le soutien aux associations est l'une des priorités de notre action municipale et j'en profite pour remercier notre premier adjoint, M. BOUIGUE, et la Maison des Associations et son directeur, pour leur action déterminée et déterminante pour faire de notre mairie, un lieu particulièrement accueillant et soutenant pour nos associations dont la diversité prouve leur grande richesse.

Pour dire quelques mots sur les associations qui œuvrent dans le champ culturel dont je suis en charge, même si Mme PIERRE-MARIE et M. TOUZET, ont dit l'essentiel. Je voudrais insister sur la volonté de la Maire et de notre équipe, de donner de nouveaux moyens aux associations qui œuvrent dans le champ culturel, dans ce contexte économique particulièrement difficile pour beaucoup d'entre elles malheureusement.

Dans ce contexte difficile, en 2015, nous avons décidé de doubler les crédits alloués par la commission de proximité aux associations. Nous sommes passés entre 2013 et 2015 de 35 000 € à 80 000 €. Une procédure simplifiée et transparente a été mise en œuvre puisque les aides pour les actions culturelles de proximité sont désormais toutes attribuées par une commission pluraliste qui se réunit trois par an, au lieu d'une fois par an auparavant. Notre dernière commission s'est réunie il y a moins d'une heure.

Cette nouvelle procédure a suscité une augmentation de projets de culture de proximité proposés ce qui prouve la pertinence de cette nouvelle approche. A la fin de l'année, nous serons même en mesure de vous indiquer en toute transparence quelles sont les actions culturelles de proximité nées grâce à notre soutien. Je remercie tous les élus qui participent dans un esprit très constructif, à cette commission ainsi que les acteurs culturels de notre arrondissement qui nous aident en son sein. Une chose est sûre, la diversité des actions culturelles permet de toucher tous les publics de notre arrondissement, notamment ceux qui ont le plus de mal à accéder à la culture, sur l'ensemble de notre territoire.

Quelques mots pour répondre à M. MARGAIN sur la Maison d'Europe et d'Orient. Vous vous rappelez ce que fait cette association. Elle possède une galerie d'exposition, une bibliothèque, une librairie spécialisée dans la littérature théâtrale des Balkans et du Caucase. Cette association domiciliée dans notre arrondissement gère aussi une bibliothèque dite du pôle Balkans-Caucase qui comporte à ce jour 2 113 œuvres dramatiques d'Europe orientale, pour la plupart inédites en France, étant donné la faible institutionnalisation culturelle des pays d'origine. Une nouvelle pièce sur la fondation du théâtre macédonien sera proposée aux usagers de cette Maison et notamment aux habitants du 12^e. La subvention est de 40 000 € dont 10 000 € au titre des cultures étrangères.

Vous l'avez rappelé, cher M. MARGAIN, cette association comme beaucoup d'autres, connaît des difficultés de financement depuis quelques temps ce qui implique de sa part, la mise en œuvre de mesures de redressement adaptés, demandés à la fois par la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France, à son président M. Guillaume MOREL. Des engagements ont été pris, permettant de justifier, en tout cas encore cette année, le renforcement exceptionnel du soutien à la Ville de Paris. Il lui sera aussi demandé de revoir son budget en fonction de la subvention qui sera finalement attribuée par la Ville et qui est inférieure à la demande. L'association demandait 65 000 €. Je pense qu'il convient de soutenir cette demande qui répond à un public. Je rappelle que ce théâtre ne travaille pas que pour notre arrondissement. C'est une richesse pour le 12^e mais il touche des publics qui dépassent largement Paris, notamment l'Ile-de-France. En ce qui concerne notre

arrondissement, lorsqu'ils ont déposé un dossier et que nous avons considéré que ce n'était pas d'intérêt local, nous l'avons rejeté. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. J'espère M. MARGAIN que vous avez vu dans l'intervention de M. ROMERO, quelques éléments de réponse et quelques signes de cette avancée vers la transparence.

M. BOUIGUE pour répondre aux questions posées dans ce débat. »

M. BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Mme ROTA a interrogé sur le cycle de formations pour savoir à qui il était destiné. Tel qu'il est inscrit dans les principales orientations issues des états généraux de la vie associative, ce cycle de formations est destiné à tout porteur de projet qu'il soit dirigeant de l'association ou bénévole. Ces formations vont se mettre en place en partenariat avec la MDA et le carrefour des associations parisiennes. Elles se dérouleront la plupart du temps dans les locaux de la Gare de Reuilly. Il n'y a pas de limite sur les inscriptions pour ce type de formation.

Vous avez parlé des associations de locataires et leur possibilité d'accéder aux locaux de la MDA. Il faut être clair, la plupart des associations de locataires dans notre arrondissement disposent déjà, de par les bailleurs qui les logent, de locaux pour se réunir et développer leurs activités en dehors de leurs assemblées générales annuelles ou de leurs éventuelles réunions sur des tensions avec le bailleur. S'il y avait un besoin ponctuel, la MDA permet à ces associations de locataires de venir demander une salle. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le collectif Taine-Reuilly qui s'est réuni à la MDA. Cela n'a pas vocation à être durable mais les associations de locataires peuvent faire des demandes ponctuelles à la MDA pour s'y réunir, comme toute autre association.

Sur le débat démocratique, je voudrais revenir sur le point évoqué par Mme ATLAN-TAPIERO. J'ai bien entendu sa remarque. Mais je vois les choses autrement. Je pense que l'on a souvent des discussions sur les associations mais qu'on a rarement des discussions sur la vie associative. Je veux dire par là que l'on ne parle pas de la typologie de ces associations, des services qui leur sont rendus, de leur évolution, des nouveaux besoins, des principes d'innovation. Ce n'est pas ce qui fait l'objet de nos débats ici. Ici, on étudie souvent des dossiers présentés sous forme de délibération et de subvention. Peut-être que je n'ai pas compris mais vous dites que le débat d'aujourd'hui était un peu injuste parce qu'il passait sous silence ce que l'on faisait habituellement dans les délibérations sur les associations. Je réponds que ce soir le débat est davantage sur la vie associative plutôt que sur des délibérations d'associations. C'est quelque chose de plus global qui vise à interroger ce qui touche à l'accompagnement, aux services rendus, à l'évolution de ce tissu associatif dans l'arrondissement. C'est en cela que je ne les oppose pas. Je pense que c'est complémentaire. Porter ce débat-là est important.

Mme TAVAUX, vous avez évoqué et vous avez raison, 58 associations présentes aux états généraux. 58 inscrites mais il y a aussi celles qui se sont présentées le jour même sans être inscrites. D'où un nombre un peu supérieur. Effectivement, si on rapporte ce nombre au nombre d'associations inscrites à la MDA, le chiffre peut paraître un peu faible. Je le mets dans une autre perspective. Pour cette première édition des états généraux, nous avons eu 70 associations. En même temps, cela ne résume pas le travail que l'on a avec les associations. Sur le Forum des associations que vous connaissez à double titre, ce sont 28 associations. Sur les associations qui bénéficient chaque année de créneaux sur les équipements sportifs de l'arrondissement, ce sont plus de 150 associations du 12^e. Si on

prend la partie des associations que l'on subventionne et qui ne sont pas forcément dans les 3 points évoqués, c'est plus d'une centaine d'associations. Cela a permis de toucher des associations avec lesquelles nous n'avions pas l'occasion de travailler. Ces états généraux s'ajoutent aux autres moments que l'on a, de construction, avec les associations. Avec le comité mis en place, nous faisons en sorte que les associations puissent mieux s'emparer du moment Forum des associations et mieux le définir avec nous pour les prochaines fois.

Sur les 3 points de mise en garde évoqués par M. BONNET, sur la diversité, sur les objectifs et risques d'instrumentalisation, et sur le bénévolat et le risque de professionnalisation. Tout cela est vrai. Je mets juste un bémol. Il y a quand même le secteur de l'économie sociale et solidaire qui est à l'intersection de tout cela sur lequel on a aussi des typologies qui ne sont pas si facilement rangeables. Dans le 12^e arrondissement en tout cas, ce secteur va de grosses associations à l'image d'Emmaüs jusqu'à des petites. Par exemple pour des associations qui accueillent des services civiques, je pense que l'on est aussi sur des formes. Autant, je suis d'accord sur les trois bouées qui doivent attirer notre attention. Autant depuis quelques années, le paysage associatif, notamment dans le 12^e, évolue beaucoup. On a des structures innovantes dans l'économie sociale et solidaire, sur les logiques de transition écologique qui picorent sur les bordures de ce que vous évoquez. Il faudra que l'on travaille avec elles. Mais c'est aussi une richesse, même si j'entends les points que vous évoquez.

Mme la Maire, je vous laisse répondre à M. SEINGIER sur la Ligue de l'Enseignement. Je ne commenterai pas car ces propos qui me paraissent délicats à entendre de là où je suis.

Je terminerai par la demande de transparence. Il y a eu la mise en place de cette commission de culture de proximité évoquée par M. ROMERO. C'est une volonté de M. ROMERO et de la Maire, de travailler sur d'autres modalités sur l'attribution des subventions aux associations. Je crois que c'est une belle expérience. Il s'agissait aujourd'hui de la seconde réunion et cela donne envie de prolonger l'expérience sur d'autres événements. Je crois qu'il ne faut pas passer sous silence le fait que l'on ait des délibérations sur les associations, que l'on en discute ici. Vous êtes régulièrement intervenants dans l'opposition pour nous dire que telle ou telle délibération, vous avez des questions, vous avez des doutes voire des oppositions et qu'il peut manquer des documents. Cela participe aussi du débat de transparence. Lorsqu'il manque des éléments, Mme TAVAUZ, vous le pointez. C'est bien de le faire. Nous le faisons aussi. Il est difficile d'étudier des dossiers lorsqu'ils ne sont pas complets. J'entends qu'il y a peut-être un travail à faire sur la transparence des critères de subvention. Il y a une difficulté dans le sens où les associations sont très diverses et la critérisation est parfois quelque chose de délicat car cela oblige à faire entrer tout le monde dans un moule administratif qui n'est pas toujours très facile pour les associations lorsque leurs activités sont à l'intersection de plusieurs directions. Elles ont un peu de mal à savoir à qui s'adresser. Mais cela fait probablement partie des points sur lesquels nous devons nous améliorer, même si je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup de dérogations à ce principe de la transparence. Je pense que cela est plutôt bien organisé dans ce que l'on fait dans cet arrondissement notamment dans ce conseil d'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour ce qui relève des subventions ou des financements de la mairie d'arrondissement, regardez le dossier que doivent remplir les associations qui souhaitent soumettre un projet à la commission culture de proximité. Vous y verrez un certain nombre de critères clairs. Pas simplement le nombre d'adhérents mais plutôt le nombre de personnes touchées par l'action culturelle. Nous demandons aux associations qui ont déjà organisé des activités, qu'elles nous fassent un bilan de cette action passée. Je crois que cela est nouveau. C'est aussi le cas désormais pour l'attribution des Fonds du Maire. On a

demandé aux associations qui avaient obtenu des Fonds du Maire l'an dernier, de nous dire ce qu'elles en avaient fait. C'est peut-être une manière de répondre à la première interpellation de Mme ROTA. Oui, il y a un impact sur la subvention si le rapport d'activité fourni n'est pas conforme à nos attentes, en tout cas pas conforme aux engagements pris par l'association auprès de nous. C'est la réciprocité des engagements que vous évoquiez. On est dans une relation contractuelle qui responsabilise chacun. Il est hors de question que nous subventionnions des associations sans avoir de retour sur ce qu'elles font de ces financements attribués.

Dans la plupart des cas, il y a des appels d'offres et ils sont transparents. Quand il s'agit de gérer des centres d'animation. Je ne veux pas défendre la Ligue de l'Enseignement en particulier mais l'ensemble des gestionnaires associatifs avec lesquels nous travaillons. L'ensemble des associations qui répondent aux appels d'offres de la Ville de Paris pour animer le temps périscolaire. Ce sont des appels d'offres transparents et la Ville les examine en toute équité. Ce sont les services de la Ville qui les examinent. Je ne comprends pas le mauvais procès que vous nous faites comme quoi on favoriserait certaines plutôt que d'autres. En revanche, nous sommes attachés à ce que ces associations soient capables de répondre aux objectifs que nous nous fixons pour gérer un équipement, pour proposer une activité à des enfants lors du temps scolaire et périscolaire. C'est l'adéquation avec nos objectifs, avec le cahier des charges que nous regardons. Et nous essayons aussi d'avoir des acteurs associatifs avec lesquels nous pouvons établir une relation de confiance. Quand on regarde à l'échelle parisienne, il y a un certain équilibre entre les associations d'envergure nationale comme celle que vous citez mais aussi des associations locales. C'est particulièrement le cas dans notre arrondissement où sur l'ensemble des centres d'animation, il y a un équilibre entre ces deux types d'association et je m'en félicite.

En ce qui concerne la vigilance que M. BONNET nous engage à avoir sur les missions accomplies par les associations par délégation ou qui relèveraient d'un service public et donc d'une régie directe. Je crois qu'il y a des éléments de réponse apportés par Mme MARQUIS. Sur les crèches associatives par exemple, les associations répondent à une demande des parents que nous ne sommes pas capables de proposer aujourd'hui, notamment en termes d'horaires décalés. Je ne suis pas sûre que nous soyons capables de proposer des crèches municipales qui soient ouvertes sur des horaires aussi larges que le font aujourd'hui les crèches associatives. De la même manière, la taille de ces établissements accueillant nos enfants, n'est pas la même. Nous avons des crèches parentales, des crèches associatives de toute petite taille qui correspondent peut-être mieux à des enfants plus fragiles ou en situation de handicap. Le fait d'avoir des crèches associatives en plus de nos crèches municipales, permet de compléter l'offre d'accueil des petits enfants dans notre arrondissement, avec une palette complète même si elle est encore insuffisante. Nous sommes pleinement mobilisés pour l'amplifier.

Sur la présence des élus de l'opposition aux états généraux de la vie associative, je voudrais répondre à cette question. Pour nous, il s'agissait d'une réunion de travail avec les associations à laquelle ont été invitées toutes les associations. Vous y avez participé Mme TAVAU. Nous n'avons pas souhaité inviter les élus d'opposition car je considère que nous ne sommes pas dans une co-gestion mais bien dans une responsabilité qui est celle de la majorité, de faire avancer certains sujets et de tenir les engagements pris devant les Parisiens. Cette réunion de travail était l'une de ces étapes. En revanche, je considère intéressant sur un plan de respect des élus d'opposition et de la démocratie représentative, de vous transmettre les conclusions et de vous transmettre en toute transparence, les engagements que nous avons pris devant les associations. Je trouve qu'au contraire, c'est marquer un profond respect de ce que vous êtes. Nous vous transmettons nos 6 engagements pris devant les associations et vous pourrez nous interpeller sur la tenue de ces engagements. Et je sais que vous n'y manquerez pas. En outre, vous êtes associés et vous participez à de nombreuses instances dans notre

arrondissement, beaucoup plus que dans d'autres arrondissements parisiens, de droite comme de gauche. Si vous voulez que nous fassions la comparaison, je suis prête à la faire avec vous. Ne confondons pas le rôle des uns et des autres. Effectivement, nous ne vous associons pas à toutes nos réunions de travail car c'est notre travail, nous sommes en responsabilité de faire avancer certains dossiers. Mais vous êtes associés à certaines commissions comme la commission de culture de proximité dont le champ a été élargi, la commission logement, la commission d'attribution des places en crèche. Vous êtes présents dans les établissements scolaires du second degré, représentés dans les conseils de quartier, à la caisse des écoles et comité de gestion. A ce stade, je trouve objectivement que nous avons progressé par rapport à la précédente mandature. Et par rapport à d'autres arrondissements parisiens, nous sommes plutôt dans une démarche très démocratique et respectueuse des élus de l'opposition. Je suis prête à en rediscuter avec les uns et les autres. Mais je n'accepte pas ce « faux procès ». Je fais la distinction entre les réunions de travail et les instances auxquelles vous êtes associés en tant qu'élus d'opposition.

Mme ATLAN-TAPIERO, vous faites office de présidente de groupe ce soir en l'absence de Mme MONTANDON. D'accord. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Elle est actuellement en Israël comme vous devez le savoir. Nous n'entendons pas cogérer avec vous la mairie du 12^e arrondissement. Nos interventions ne vont pas dans ce sens. Si vous aviez réuni un CICA depuis que vous êtes élue, nous aurions eu la possibilité en tant qu'élus d'opposition de participer à une instance qui est prévue par les textes. Lorsque vous dites que cela va mieux par rapport à autrefois, effectivement, je vous donne acte. Les élus d'opposition siègent en effet à la caisse des écoles, nonobstant le fait que nous n'avons pas toujours les documents que nous avons demandés et que la CADA vous autorise désormais à nous fournir. Je pense que vous ne pouvez pas nous opposer le fait que vous soyez en responsabilité. En fait, nous sommes là pour le décor. Vous organisez ce débat. D'ailleurs, je vous remercie de me permettre d'intervenir à nouveau. Mais organiser un débat et ne pas aller au-delà, ne pas pouvoir être ne serait-ce qu'informés qu'il y a ces états généraux de la vie associative. Quand vous dites que toutes les associations ont été invitées, ce n'est pas la réalité. Je peux vous le dire. J'ai trois associations dans le 12^e. Je n'ai jamais reçu d'invitation. S'il y avait eu un CICA, ces questions ne se poseraient pas car nous aurions été informés comme le prévoient les textes.

Je suppose que vous allez procéder au vote. Je vous confirme le vote de notre groupe. Nous votons contre la subvention accordée à la Maison d'Europe et d'Orient. Et nous votons pour les autres subventions. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Nous n'avons pas répondu sur le CICA. C'est vrai qu'il n'a pas été réuni. Lors de la précédente mandature, il n'a pas non plus été réuni une fois par an comme les textes nous y engagent. Cela fait partie des objectifs. Si vous avez lu la lettre de mission de mon premier adjoint, ce dont je ne doute pas, nous souhaitons rénover ce CICA. Objectivement, il n'y avait pas grande monde ni du côté des élus ni du côté des associations. Nous travaillons aujourd'hui à réinscrire les associations et à les inviter à participer à ce CICA pour lui donner tout son sens. C'est vrai qu'au bout d'un an, nous n'avons pas encore tout fait. Il faut que nous le fassions assez vite.

Il n'y a pas eu de boycott sur les associations invitées aux états généraux de la vie associative. Nous avons invité très largement. Je suis profondément désolée Mme ATLAN-TAPIERO, que les 3 associations du 12^e dans lesquelles vous êtes impliquée, n'aient pas été invitées. Je vous invite à vous inscrire à la newsletter de la MDA, à défaut de celle de la

mairie du 12^e, puisque je sais que le directeur de la MDA a relayé ces états généraux auprès de l'ensemble des associations, pas simplement inscrites à la MDA mais abonnées à la newsletter. C'est déjà une première étape quand on est une association du 12^e et que l'on veut participer à cette vie associative. Les 3 000 associations du 12^e n'ont pas forcément vocation à s'impliquer dans la vie associative du 12^e. C'est la distinction que faisait M. BOUIGUE tout à l'heure, entre associations du 12^e et associations impliquées dans la vie associative du 12^e. C'est peut-être là que se trouve la différence. On diffuse l'information en tant que mairie du 12^e. Je vous rappelle que l'abonnement à la newsletter est libre et gratuit. La MDA a aussi une lettre d'informations hebdomadaire, qui diffuse toutes les actualités de la vie associative du 12^e arrondissement. Deux outils disponibles pour toutes les associations qui auraient permis à toutes les associations qui le souhaitaient de participer avec nous à ces états généraux.

M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Une explication de vote car dans mon propos, vous auriez pu croire que nous votions contre les subventions aux crèches associatives. Ce n'est pas du tout le cas. Mon propos était surtout de dire que nous avons besoin de revisiter le statut de la loi 1901 des associations. M. BOUIGUE a bien pointé le fait qu'il y a des types d'association. Attention. Je pense que la vie associative est d'abord structurée par le fait que l'on adhère librement. Sur les crèches associatives, les parents sont adhérents et dans certaines crèches, les parents sont participants. Ils participent au mode de garde, à certaines activités. Là, nous sommes dans la vie associative. Mais dans d'autres structures, ce sont des professionnels qui interviennent et il y a très peu d'adhérents voire pas du tout. C'est mon alerte.

Sur l'économie sociale et solidaire, je partage pleinement cela. Et d'ailleurs, cela nécessite un statut, une labélisation en tant que telle. Et je pense au domaine de l'innovation, les *living lab*, les *fab lab* qui émergent aujourd'hui et qui sont des structures associatives. En tout cas, nous voterons pour l'ensemble des délibérations présentées. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour cette explication de vote M. BONNET. Je propose de mettre aux votes ces délibérations. »

- DAC 20150250 : Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association « Maison d'Europe et d'Orient » (12^e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-046 AVIS)



- DAC 20150252 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association « DELIDEMO » (12^e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-047 AVIS)



- DAC 20150254 : Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-048 AVIS)



- **DAC 20150283** : *Subventions (11.900 euros) à 9 associations d'Anciens Combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.*

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-049 AVIS)



- **DFPE 20150036** : *Subvention et avenant n° 2 (243 271 euros) à l'association Caramel (12^e) pour l'établissement multi accueil « La Maison des Ours » (12^e).*

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-050 AVIS)



- DFPE 20150037 : Subvention (542 434 euros) et avenant n° 2 à l'association « Caramel » (12^e) pour la crèche collective en appartements (12^e et 19^e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-051 AVIS)



- DFPE 20150077 : Subvention (72 548 euros) et avenant n° 1 à l'association « Origami » pour la halte-garderie (12^e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-052 AVIS)



- DFPE 20150233 : Subvention (65 118 euros) et avenant n° 2 à l'Association « Relais 59 » (12^e) pour la halte garderie (12^e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-053 AVIS)



- **DFPE 20150283** : *Subvention (140.729 euros) et avenant n° 2 avec l'association « Les Crocos » pour la crèche parentale (12^e).*

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-054 AVIS)



- DJS 20150062 : Subventions (72 700 euros) et conventions avec 2 associations sportives du 12^e.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-055 AVIS)

~~~~~

- **DJS 20150185** : Subvention (3 500 euros) à l'association « La Camillienne » (12<sup>e</sup>).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-056 AVIS)



- **DJS 20150243** : *Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association « Culture Loisirs Animation Jeu Education » (CLAJE) (12<sup>e</sup>).*

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-056 (2) AVIS)



- SG 20150014 : *Aménagement des berges de Seine - Liaison Bastille/Tour Eiffel (1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>)*.

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Je dois reconnaître qu'il y a eu un réel échange. Cette délibération, je ne vais pas l'attaquer frontalement car réduire la place de la Ville dans le centre-ville, nous partageons l'objectif dans le sens de l'histoire. Notre programme en témoignait puisque nous voulions proposer des quartiers piétons, un peu comme en Italie avec les quartiers *Traffico Limitato* où l'hyper centre est protégé et où la ville est entourée de grands parkings facilement accessibles. Sur ce point, Paris est un peu en retard puisqu'on va faire disparaître radicalement des voies entières de circulation, en pensant que les automobilistes devront s'adapter, sans pour autant envisager d'alternatives en matière de transport. C'est ce que nous regrettons sur cet aménagement des berges car le report sur les transports en commun ne suit pas.

Nous regrettons également une forme de concertation tronquée. On propose de réaliser un aménagement sur les quais bas où il y a déjà eu des aménagements pour 15 millions d'euros et on n'a pas du tout proposé de réfléchir aux quais hauts. C'est justement sur les quais hauts que se trouvent les bouquinistes, des cafés et que c'est également là qu'est prévue un tramway. M. NAJDOVSKI me le confirmera. L'idée de rendre cette partie piétonne aurait été plus logique plutôt que de revenir sur les quais bas surtout que le projet demeure très flou. On a l'impression que c'est une déclinaison de ce qui s'est fait rive gauche, une sorte de Paris Plage toute l'année tandis que d'autres quais comme ceux de Bercy sont définitivement vides. Mais la question du 12<sup>e</sup> sera abordée par M. MARGAIN. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. SEINGIER. M. BONNET. »

**M. BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Dans les propos de M. SEINGIER, je partage l'idée que nous avons tous un objectif à savoir la reconquête de la Seine et celle de ces berges avec une dimension plus humaine que la dimension voiture avec une entrée Autoroute A4 dans le 12<sup>e</sup>. On l'a tous vu lorsque l'on a visité la ZAC Bercy-Charenton. Ceci pose une réelle problématique avec la Gare inférieure de la Râpée et l'accès sur la Seine, et la possibilité pour tout habitant du quartier Bercy d'accéder à la Seine. Il y a un vrai débat sur la reconquête des berges de Seine et je m'inscris totalement dans cet objectif.

M. SEINGIER a posé des questions que nous posons régulièrement au Conseil de Paris et que je pose régulièrement en conseil d'arrondissement. Nous partageons tous la volonté de réduire la place de la voiture à Paris mais ce n'est possible qu'à partir du moment où il y a un report modal à la fois du transport des voyageurs et des marchandises. Or, pour l'instant, on voit qu'il y a une incitation très forte sur la voiture mais qu'il n'y a pas d'incitation sur la question des transports. Je ne vais pas refaire le débat de la petite ceinture. On va sur les idées de faire des coulées vertes, des pistes cyclables mais on ne sauvegarde les outils à notre disposition, les pénétrantes dans Paris pour préserver l'avenir en termes d'écologie. Cela passe d'une part, par le rail et d'autre part, par le fleuve. Vous savez très bien que la question des marchandises qui viennent par le fleuve pose la question d'un port dans Paris, et d'une décharge et de l'utilisation de certains endroits des berges. Nous avons en amont de l'entrée du 12<sup>e</sup>, cette possibilité qui n'est aujourd'hui pas exploitée. Nous avons aussi le lien avec le canal au niveau de la Râpée. Je pense au canal Saint-Martin et au canal de l'Ourcq qui sont des voies navigables utilisées par le passé et

encore utilisées par certaines péniches. Je pense que la réflexion est un peu rapide. Qu'elle nécessiterait un temps de concertation et d'analyse beaucoup plus long. Je pense que nous mettons la charrue avant les bœufs.

Je pointe un autre sujet qu'on débat sans arrêt sur les animations qui se font le long des berges. Je suis tout à fait d'accord pour que les Parisiens s'approprient les berges mais encore faut-il que ce soit accessible à tous. Je pense notamment aux animations de restauration. Je suis d'abord pour la gratuité. Puis dans les délégations que nous avons, d'entreprises qui s'installent pour faire de l'animation, il faut être vigilant sur le coût. Si c'est pour faire des choses qui ne sont accessibles qu'aux plus riches, ce n'est pas la peine. Je suis plein de critiques car je pense que l'on a voulu d'abord communiquer avant de réellement en débattre notamment avec les groupes de la majorité. Nous nous abstiendrons et nous améliorerons cette délibération au Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. MOULIN. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Je ne vais pas faire le concours comme quoi nous étions tous pour les berges. Mais au parti radical de gauche, cela faisait partie de nos propositions dès 2001. Je ne peux que me réjouir de la piétonisation continue de ces berges. Pour rebondir sur les propos de M. BONNET, oui, ce sera l'occasion d'avoir des activités ouvertes au public qui soient gratuites ou de concession. J'aime beaucoup ce qui a été fait sur les berges et ce qui a été fait chez nos voisins du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Je voudrais revenir sur la modalité de concertation pour ce projet comme pour tous les projets de transport. Je rappelle que ces derniers mois, nous avons examiné le plan climat et de lutte contre la pollution. Certaines mesures annoncées ont troublé les élus et les citoyens de la petite couronne et de la grande couronne. L'aménagement des Places Bastille et Nation, le plan vélo. J'ai alerté la dernière fois sur la répercussion sur certains axes. Aujourd'hui, on parle de la piétonisation des berges. On va regarder les zones 30. Tous ces projets de partage de la voirie entre les usagers sont positifs mais il faut rester vigilant sur la coordination de ces mesures, leur impact, le report sur la circulation. Je reprends les termes de la Maire de Paris qui avait souhaité une conférence permanente des déplacements qui serait mise en place pour évaluer et concerter au niveau métropolitain, les évolutions des modes de transport et du plan de déplacement parisien. Cette concertation est définie rapidement dans le projet de délibération mais elle est insuffisante. Ce n'est pas une conférence permanente. Elle réunit certes des communes de Paris Métropole mais il manque les associations des usagers des transports en commun, des cyclistes, des automobilistes. Les automobilistes, ce sont 40% des foyers parisiens. On ne peut pas les ignorer. D'ailleurs, le syndicat hôtelier devrait aussi être associé ainsi que la fédération française des motards. Combien d'automobilistes sont devenus utilisateurs de deux roues aujourd'hui ? Les représentants des salariés, des entrepreneurs, des artisans, des commerçants. Autant de personnes qui doivent être associées pour discuter de toutes ces mesures.

On n'a pas parlé des alternatives. Les métros la nuit par exemple qui sont un moyen pour que les personnes n'utilisent plus leurs voitures. Il ne s'agit pas de livrer un combat d'arrière garde mais de mettre en place une vraie méthode pour partager l'espace public en garantissant la liberté de tous les usagers, de fluidifier tous les modes de déplacement et ce pour tous les Franciliens. Malgré mes réserves sur la méthode, je voterai évidemment pour le projet de piétonisation des berges. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci. Je suis désolée mais je vais commencer comme tout le monde en disant que nous défendons beaucoup le fait de se réapproprier la Seine. Nous l'avons tous défendu dans nos programmes. Cela va dans le sens de l'histoire et nous sommes pour.

Je vais rappeler la manière dont la Maire de Paris a présenté cela dans la presse. Je sais que ce n'est pas forcément de sa faute mais présenter 2 voire 3 semaines avant, un projet qui n'est même pas passé en conseil d'arrondissement, c'est un peu pénible car tout est déjà débattu. Elle assume dans la presse le fait de vouloir diminuer de façon très importante le trafic automobile. Il n'y a pas de langue de bois. Elle l'affirme avec force. C'est bien mais cela ne suffit pas. Elle est quand même la Maire de tous les Parisiens et la Maire de la capitale de la France. Il ne faut pas oublier toutes les catégories de population qui passent par Paris, les banlieusards et les touristes.

Oui à l'aménagement des berges pour en faire de nouveaux espaces. Je rejoins M. MOULIN sur les partenaires associés au moment des concertations. Mais il y a un grand absent dans cette délibération, c'est un plan de circulation qui viendrait accompagner tout cela car la fermeture des berges va ramener des milliers de voitures sur les quais hauts et ce ne sera pas sans conséquences sur tout ce qui est bouchons, particules fines et donc pollution.

Nous allons aussi amener des petites choses sur des nouveaux transports. On va essayer d'être inventifs en essayant de se réapproprier la Seine au sens propre du terme, en développant pour de bon des navettes bus. Cela peut être une vraie alternative. On évoque aussi des minibus électriques et silencieux qui pourraient côtoyer les marcheurs sur les quais bas.

Dernier point. La période de concertation qui est assez importante, fera ressortir à mon avis, les mêmes inquiétudes et les mêmes faiblesses que l'on peut évoquer ce soir. Mais aussi le même enthousiasme sur la réappropriation des berges. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ROTA. M. NAJDOVSKI. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Quand on parle de la reconquête des berges de Seine et de la voie express Pompidou qui est une véritable autoroute urbaine qui transperce Paris, il faut toujours regarder l'histoire et voir comment ce projet s'est situé dans le temps. C'était l'époque de la voiture triomphante, du tout-automobile des années 50/60 où on considérait qu'il fallait se déplacer en voiture, que c'était un outil d'émancipation. Mais cela a conduit aussi à tout un tas de désastres à savoir des problèmes de congestion et de pollution. Il faut bien voir aussi que nous avons échappé et heureusement, à l'autoroute jusqu'à Montparnasse, à une autoroute qui aurait couvert le canal Saint-Martin pour amener l'autoroute jusqu'à la Place de la Bastille. Je suis persuadé que si aujourd'hui ces projets existaient et que l'on débattait de la reconquête de ces espaces, on aurait entendu les mêmes choses que celles entendues tout à l'heure. Certains disent que cela va entraîner de la congestion, un cataclysme que de reconquérir une voie qui a été dévolue à un seul usage depuis 50 ans à savoir un usage automobile.

Je rappelle que le site des berges de Seine est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a été confisqué aux Parisiens il y a 50 ans pour usage exclusif de circulation et qu'aujourd'hui, nous construisons la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. On raisonne différemment, on se déplace autrement. Il faut évidemment penser à la question de l'offre de transports collectifs. Ce sera une dimension du projet. Il est évident que l'on ne peut plus concevoir la ville du XXI<sup>e</sup> siècle comme a été conçue celle du XX<sup>e</sup> siècle.

Je me réjouis de ce deuxième acte de la reconquête des berges de Seine. Je voudrais rappeler le succès des berges en rive gauche depuis 2012 avec plus de 4 millions de visiteurs. Les conséquences ont été tout à fait maîtrisées en termes de circulation. C'est un engagement que nous avons pris durant la campagne municipale. Nous sommes une majorité qui met en œuvre les engagements pris et je pense que toute la majorité peut s'en réjouir.

Avec ce projet se concrétise aussi une liaison de 7 km entre la Bastille et la Tour Eiffel, en passant par le port de l'arsenal situé dans notre arrondissement. Cela s'inscrit aussi dans un projet plus large d'une liaison piétonne et cyclable entre le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne en passant par la Seine. C'est aussi la possibilité que nous aurons d'un lien vers la promenade plantée, depuis le port de l'arsenal afin de poursuivre cette coulée verte de manière à avoir un cheminement de qualité dans notre arrondissement. C'est un projet qui s'articule aussi avec le réaménagement de la Place de la Bastille, qui redonnera plus de place aux piétons, qui affirmera le caractère de Place à ce qui aujourd'hui un vaste rond-point routier. C'est un projet qui s'articule avec la reconquête des quais hauts de la Seine, avec la requalification des quais de Bercy et de la Râpée qui sont le prolongement de l'autoroute A4, une véritable autoroute urbaine. Le premier feu qui marque le caractère de ville est situé au niveau du quai de la Râpée, pratiquement à la rue Traversière soit à plus de 2 km après l'entrée dans Paris. Cela signifie que pendant plus de 2 km, on est dans le prolongement d'une autoroute en plein cœur de ville. C'est cette autoroute qui coupe notre arrondissement du fleuve ce qui fait que ce fleuve qui est si proche est en réalité si loin aujourd'hui.

Ce projet va donc de pair avec la requalification des quais hauts. C'est pour cela que nous avons lancé des études pour la mise en place d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine, qui dépassera d'ailleurs les frontières de la seule capitale, de manière à offrir un transport collectif de qualité, en site propre, rapide, régulier. Ce sera une véritable alternative à l'usage de la voiture individuelle. C'est un projet qui s'inscrit aussi dans le cadre d'une discussion générale que nous avons à Paris avec port de Paris. Nous souhaitons dès cette année, conclure une convention pour animer et valoriser les berges qui sont propriétés de cet établissement public d'Etat. Nous voulons avec ce projet, réfléchir non seulement à la revalorisation des quais bas mais aussi des quais hauts ainsi qu'au lien avec la Seine dont nous avons été coupés par cette autoroute urbaine. Evidemment, il faudra concerter. Le lancement de la concertation se fait avec cette délibération. Il y aura un certain nombre de réunions publiques dans les arrondissements mais aussi avec les communes limitrophes. Il y aura un dialogue avec les acteurs économiques. Nous devons avoir une concertation très large sur un projet qui est d'échelle métropolitaine.

Pour conclure, je dirai que c'est avec beaucoup de plaisir que les élus écologistes voteront cette délibération puisqu'elle nous permet de tourner définitivement la page du tout-automobile et d'entrer dans la construction de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. NAJDOVSKI. M. MARGAIN. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Je suis comme tout le monde d'accord sur cette histoire de fleuve. Je suis tout de même extrêmement déçu par le peu de mesures mises en place pour le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que nous sommes au conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> et que nous avons d'éminents représentants à la Mairie de Paris qui auraient pu défendre un peu plus le 12<sup>e</sup> arrondissement. J'ai beaucoup de frustration par rapport au fait que l'on s'arrête au port de l'arsenal. Je rappelle que le port de l'arsenal, c'est la frontière entre le 4<sup>e</sup> arrondissement et le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que de nombreux Parisiens se promènent sur le quai de la Râpée. Sur la partie qui arrive au port de l'arsenal par le 12<sup>e</sup>, vous avez un trottoir qui doit faire 80cm et qui est difficile d'accès pour les piétons. Nous avons proposé durant la campagne, un élargissement. Nous n'avons aucune indication sur votre engagement, sur la bataille que vous menez pour défendre la qualité de vie de nos habitants.

J'entends M. NAJDOVSKI et je le remercie de se battre pour repenser l'autoroute urbaine qui coupe l'arrondissement. Comme souvent, il y a beaucoup d'effets d'annonce mais les conseils d'arrondissement ont l'impression d'être consultés après que les décisions aient été prises. On nous donne de vagues informations sur des tunnels mais on ne nous donne aucune information pour le 12<sup>e</sup>. D'autre part, vous faites la concertation en été. Ce n'est pas le moment où il y a le plus de Parisiens dans la capitale. Certes, la pollution est très importante mais c'est aussi l'aménagement de la circulation. Je ne veux pas ce projet que pour le problème de la pollution mais également pour reconquérir. Il y a un côté extrêmement gênant dans la manière dont la Maire de Paris a abordé ce débat. C'est une grande frustration pour les élus de l'opposition et mon groupe s'abstiendra. Merci Mme la Maire. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous en prie M. MARGAIN. M. GREGOIRE. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Un petit élément d'histoire. Refaire l'histoire est souvent un moyen d'éclairer différemment les débats. Je me rappelle qu'en 2009/2010 lorsqu'a commencé à émerger l'idée de piétonniser la rive gauche que l'on nous annonçait l'apocalypse. On nous annonçait que Paris allait être congestionnée. C'est l'UMP qui portait cette position, y compris dans le 12<sup>e</sup>. Je me souviens que la préfecture de police, dirigée à l'époque par un préfet fort connu, avait eu le courage d'accompagner ce travail réalisé par la Ville, de manière exigeante et efficace. Le travail avait été très sérieux. Il y avait eu une méthode très précise d'évaluation du report de circulation, des nuisances éventuelles pour les riverains. Tout cela a été mis en place et c'est un extraordinaire succès populaire en termes de fréquentation. Esthétique, je ne sais pas. Et un très grand succès en termes de report modal c'est-à-dire que les conséquences ne sont pas nulles mais sont bien moindres qu'elles ne l'avaient été envisagées par les ingénieurs. Ce sujet de la rive gauche éclaire de manière particulière le sujet sur la rive droite.

Lorsqu'il y a eu les premiers projets d'aménagement de transformation d'autoroute urbaine en boulevard urbain, là aussi, on nous promettait l'apocalypse pour les voitures. La réalité est différente. Il y a une convergence pour un abandon progressif de la voiture au profit d'autres transports. Ceci ne doit pas empêcher de prendre en compte avec méthode et lucidité, le sujet des reports. Je pense que ce n'est pas ici que nous devons challenger le scénario alternatif que vous proposez sur les quais hauts. Je ne le partage pas. Mais il y aura d'autres cadres pour en discuter. L'aménagement de la rive droite, des quais bas, est pensé en cohérence avec l'aménagement du site haut notamment avec cette

liaison à haut niveau de service, qui ne sera pas un tramway si j'ai bien compris. Pourquoi faire un tramway si un bus est moins cher et fonctionne aussi bien.

Sur le sujet fort juste de M. MARGAIN. Moi aussi, à titre personnel, mais je crois que c'est largement partagé, je regrette que les contraintes très particulières qui pèsent sur le 12<sup>e</sup> arrondissement, ne permettent pas dans cette phase, de faire un aménagement avec cette vraie autoroute urbaine qui reste l'entrée de l'A4 dans notre arrondissement. Se pose la question d'un réaménagement beaucoup plus structurant. Je note qu'il y a une convergence de l'ensemble des groupes pour dire qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il faut travailler. Des choses ont été faites. Dans un horizon que nous espérons peu éloigné, il faudra avancer là-dessus. Mais en l'état actuel des choses, il n'était pas raisonnable, dans le calendrier proposé par la Maire de Paris pour cette première phase d'aménagement de la rive droite, de mettre dans le même paquet le secteur concerné du 12<sup>e</sup>. C'était hors de portée dans le cadre de ces délais et nous y travaillons.

Il faudra que nous soyons vigilants à ce qu'un certain nombre d'améliorations d'usage, soient organisées. Je pense à l'embouchure du port de l'arsenal. Etant coureur, une passerelle entre les deux impasses, côté 4<sup>e</sup> et côté 12<sup>e</sup> au port de l'arsenal, permettrait de faire une continuité sur les quais côté 12<sup>e</sup> jusqu'à la passerelle Simone de Beauvoir. Je souhaite que nous soyons vigilants pour aménager un passage piéton au port de l'arsenal sans être obligés de contourner. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je pense que M. GREAU va vous répondre et vous satisfaire, en particulier sur ce dernier point, chers coureurs et promeneurs. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Effectivement, sur ce tout dernier point, sur le double cul-de-sac auquel on se heurte, je signale une délibération qui a été votée ici le 30 mars dernier, qui derrière le vocable canal Saint-Martin, dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'ouvrages dans le cadre du chômage, apportait le principe de la rénovation de l'écluse au canal Saint-Martin. Nous avons donc d'ores et déjà voté le principe de cette rénovation qui permettra de désenclaver ces deux impasses et de réaliser une vraie liaison qui soit agréable pour tous. C'était derrière un vocable technique un peu barbare mais c'était bien là.

Je me réjouis de l'absence de vote contre cette délibération ce qui montre que cela va dans le sens de l'histoire comme le disait M. SEINGIER. Nous proposons cela depuis 2001 comme le rappelait M. MOULIN. Nous n'étions pas que des hurluberlus et nous sommes aussi dans le sens de l'histoire. Je note que Paris, de ce point de vue, sur la reconquête de son fleuve, n'est pas forcément la plus en avance des villes françaises. Bordeaux et Nantes ont fait beaucoup. Il y a un sens de l'histoire, partagé par les grandes villes françaises qui veulent se réapproprier cette nature qui est souvent coupée des habitants par l'automobile.

M. MARGAIN, je note le terme de frustration dans votre intervention. Vous nous dites que l'on ne va pas assez vite. J'en suis particulièrement heureux parce que d'un côté, on nous dit que l'on va trop vite et qu'on fait de la communication, et que de l'autre côté, on nous dit que l'on ne va pas assez vite sur le 12<sup>e</sup>, quelque part on doit être dans le vrai.

Enfin, sur la nécessaire complémentarité du développement des transports en commun, je rappellerai que la première délibération que j'ai présentée dans cette assemblée il y a plus d'un an, était le lancement de l'étude à la fois sur le prolongement du T3 à Nation

mais aussi sur la ligne de transport à haut niveau de service sur les quais hauts. Cette première délibération montre la cohérence de nos engagements pris devant les Parisiens et que nous concrétisons désormais. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons collectivement mis en place une incitation financière forte vers les transports en commun, pas seulement à l'échelle parisienne mais à l'échelle de la Région Ile-de-France. Ce pass'unique a été controversé mais il me semble qu'il fait aujourd'hui consensus puisque personne ne le remet en cause désormais. Comme quoi nous avons la préoccupation de diminuer les espaces de la voiture particulière tout en développant les transports en commun à l'échelle de la métropole et à inciter financièrement les Franciliens à les utiliser ainsi que d'autres transports individuels non polluants. Je pense que cette délibération s'inscrit dans cette politique générale.

Je suis attentive à ce que les études sur les reports puissent être communiquées. C'est l'engagement pris dans la délibération. Les études en lien avec la préfecture de police sont en cours, sur les reports possibles. Comme nous l'avons fait sur la rive gauche, les études nous ont amené à modifier les projets initiaux prévus sur la rive gauche. Nous avons ainsi amélioré la circulation des bus en créant un espace dédié. C'est une discussion complète qui s'amorce aujourd'hui avec l'ensemble des partenaires et des habitants.

Je suis sensible à la remarque de M. BONNET sur le fait que les activités qui seront proposées sur ces espaces, soient accessibles à tous. J'espère que vous êtes tous allés au moins une fois, vous promener sur les berges rive gauche et j'espère que comme moi, vous avez constaté que 90% des activités proposées sont gratuites. Il s'agit juste de s'asseoir sur un banc et de regarder la Seine et de rendre cet accès au fleuve, qui ne serait pas possible sur les quais hauts. S'asseoir à cet endroit-là, c'est juste magique et c'est gratuit. Je pense qu'il est important que ce soit pareil sur la rive droite.

Par rapport à la remarque de M. SEINGIER, les travaux que nous envisageons ici, viennent compléter ce que nous avons déjà fait. Il ne s'agit pas de détruire les investissements déjà réalisés auparavant sur la rive droite. Et ils n'ont pas bouleversé la manière dont nous circulons au cœur de Paris. Comme quoi, on pouvait mettre quelques feux et permettre aux Parisiens de traverser les voies express afin d'accéder à ces nouveaux espaces. Je suis ravie que tout le monde ait envie de reconquérir les berges de Seine même si de petites abstentions pointent. J'espère que les discussions au Conseil de Paris permettront d'aboutir à un consensus. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 8 voix dont 2 pouvoirs :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

01 Voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-057 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2015-016)** : *Election du Président de Séance pour le Compte Administratif 2014 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.*

Sur proposition et rapport de Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« Etant donné que j'étais en responsabilité durant cette année 2014, je vous propose de choisir un autre président de séance pour cette partie de l'ordre du jour. Je propose que ce soit mon premier adjoint, M. BOUIGUE. S'il n'y a pas de remarques, je propose d'adopter cette délibération.

M. BOUIGUE, je vous laisse la présidence de la séance et je vous laisse pour procéder au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-058)



- **DELIBERATION (12-2015-017)** : *Adoption du Compte Administratif 2014 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.*

**M. Richard BOUIGUE**, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« J'attendais que Mme la Maire sorte de la salle. Je vous rappelle qu'en 2014, le budget prévisionnel de l'état spécial du 12<sup>e</sup> a été adopté à hauteur de 9 425 209 €. Suite au vote du budget supplémentaire et des crédits ouverts, il a été porté à 10 402 164 €. Le compte administratif 2014 s'établit à 9 460 947 € soit un taux d'exécution de 90,95%. Il était de 94,14% en 2013. Ce léger recul est dû au taux de consommation des crédits, principalement liés à la campagne électorale et au renouvellement de l'équipe municipale en mars 2014. L'ouverture du nouveau conservatoire a aussi pu différer certaines dépenses. Il n'y a pas d'inscrits sur cette délibération, aussi, je propose de passer au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-059)



**- DVD 20150016 : Programme 2015 de zones 30. Demande de la subvention correspondante auprès du Conseil régional d'Ile de France.**

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Un vœu est rattaché à cette délibération. Peut-être que M. GREAU peut présenter le vœu avant que je ne donne la parole aux uns et aux autres. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Volontiers. Ce vœu s'entendra plus facilement après les débats sur la délibération elle-même. L'exécutif municipal est parti du constat que cette délibération pouvait s'avérer insuffisamment précise sur la question de la concertation qui aura lieu quant à la mise en œuvre de ces zones 30, la définition des axes prioritaires et des zones de rencontre. Nous avons souhaité au travers de ce vœu de l'exécutif municipal, réaffirmer notre souhait de pouvoir accompagner ce programme 2015 de modération de la vitesse dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, en engageant les démarches de concertation avec les habitants et les usagers, sur cette mise en œuvre à venir. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. GREAU. Mme ATLAN-TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous constatons effectivement que la municipalité élue à Paris depuis 2001, a mené, sans discontinuer, une politique contre les voitures, pour de bonnes raisons de pollution, et pour de mauvaises raisons car on attaque les voitures sans attaquer les autres pollutions. Il n'en demeure pas moins que dans le cadre d'une grande réflexion sur la pollution, puisque chaque mesure est prise avec cet objectif, il nous paraîtrait intéressant de pouvoir inscrire une grande démarche dans le cadre du Grand Paris dont on ne voit toujours pas arriver les éléments.

Sur la mise en zones 30 de la signalisation, nous avons quelques difficultés à appréhender cette délibération. Nous constatons sur le terrain que lorsqu'une mise en zone 30 est effective, elle est signalée à l'entrée mais pas à la sortie ce qui pose de réelles difficultés pour les automobilistes. J'en veux pour exemple le secteur du conservatoire, entre les deux panneaux, il y aurait besoin de rappels plus fréquents. Il faudrait un marquage au sol plus présent. Il y a encore beaucoup de progrès à faire tant sur la signalisation que sur la délimitation des rues des zones qui seront concernées. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« A travers cette délibération, je retiens deux arguments. Le premier qui me paraît tout à fait honorable, est celui de la sécurité des piétons notamment des enfants. Dans l'ancienne mandature, j'avais pour délégation celle dont M. MOULIN a la charge aujourd'hui. Je peux vous dire que la question des piétons et des enfants dans notre ville est une question très préoccupante. Nous avons des accidents. Nous avons initié le permis piéton qui continue d'exister dans la mairie du 12<sup>e</sup>, pour que les enfants puissent faire attention en traversant la rue.

Je souscris pleinement à la réduction de la vitesse en ville notamment à proximité des écoles, des marchés etc. On voit parfois des automobilistes qui passent à des vitesses inconsidérables vis-à-vis de ces questions de sécurité. Il faut aussi permettre le contrôle. Si nous mettons toutes ces rues en zones 30, la question de la présence d'effectifs de police se pose. Vous avez remarqué que j'ai déposé un vœu en ce sens que l'on étudiera en fin de conseil d'arrondissement. Permettez-moi de faire part des préoccupations sur la manière de pouvoir inciter dans ces zones 30 et d'interroger sur la réelle présence des forces de police pour faire respecter la loi.

Deuxième argument et j'émets beaucoup de réserves. C'est la question de la réduction de la place de la voiture à Paris. Je me permets de revenir sur l'intervention de M. NAJDOVSKI. Le groupe communiste s'est toujours prononcé à la fois pour la reconquête des berges et pour la réduction de la place de la voiture à Paris. Mais avec un objectif qui doit être conduit en même temps à savoir celui du report modal c'est-à-dire du transport de marchandises et du transport de voyageurs. Encore une fois, ces objectifs ne sont pas accompagnés des mesures. Je veux bien que l'on réduise la place de la voiture à Paris mais donnons les moyens aux usagers, aux Parisiens, aux Franciliens, de pouvoir traverser Paris, de pouvoir travailler dans Paris grâce à des modes alternatifs. Pour l'instant, je trouve que nous sommes sur des mesures incitatives et pas sur des mesures permettant de planifier clairement la question des transports.

Permettez-moi de vous dire que j'ai auditionné récemment la RATP dans la mission qui m'est confiée sur la Fabrique à Paris et sur la question du plan bus 2025. Pour l'instant, nous en sommes aux prémices. La RATP va mettre en place des traverses expérimentales mais nous ne sommes pas encore en 2025 avec une flotte de bus. On voit même dans les plans prévisionnels de la RATP, non pas une augmentation du personnel mais plutôt une réduction. Je veux bien que l'on incite les personnes à laisser de côté la voiture mais incitons aussi les grandes entreprises publiques, que ce soit la SNCF, la RATP ou encore le port autonome de Paris, à développer le transport dans notre capitale. Sinon, nous ne ferons que des mécontents. Ecoutez cette voix plutôt que de nous prendre de haut en disant que nous ne sommes pas écologistes. Nous vous le disons depuis le début de la mandature, il y a un réel travail à faire en termes de transports. Vous ne m'écoutez pas. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« S'il vous plaît, messieurs. M. BONNET, vous intervenez. M. NAJDOVSKI, vous êtes inscrit et vous prendrez la parole tout à l'heure. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Nous entendons les arguments mais pour le moment, en termes d'alternatives, de transports en commun, de transports de marchandises, le compte n'y est pas. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. MOULIN. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« En politique, nous sommes condamnés à se contredire ou à se répéter. Je vais un peu me répéter mais je vais aller vite puisque j'ai déjà parlé des zones 30 dans mon intervention sur les berges. Le problème reste le même sur la concertation de cet ensemble de mesures. Evidemment, je m'associe à ce qui a été dit sur l'importance des zones 30 à côté des écoles pour la sécurité des enfants. D'ailleurs, nous avons parfois proposé des zones à 20 km/h. Je m'associe en partie à ce qui a été dit par M. BONNET.

On parle de supprimer la voiture mais cela est impossible à partir du moment où nous ne mettons pas en place les alternatives en face. Nous avons commencé à les mettre avec Autolib' mais ce sont tout de même des voitures. Je plaide pour un service de scooters en libre service. Je remarque que le privé le met en place et que la Ville prend du retard à ce sujet. Nous sommes toujours sur le même débat et tout cela tourne un peu au dialogue de sourds.

S'agissant de la délibération, j'ai un problème technique. J'ai tenté d'imprimer et de consulter les plans du 12<sup>e</sup> arrondissement pour voir les conséquences des zones 30 sur le plan de déplacement. Je n'ai pas tout compris sur les sens uniques à répétition et leurs conséquences sur la circulation. Je me rappelle de certains épisodes sous M. BAUPIN et l'aménagement du boulevard Saint-Marcel qui a dû être refait au mandat suivant. Mais aussi les quartiers verts qui ont été de réels labyrinthes. Ce sont des mesures qui ont été grandement abandonnées ou améliorées. Je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération étant donné que je n'ai pas les éléments pour la comprendre.

S'agissant du vœu qui propose d'associer les conseils de quartier, je suis ravi et je voterai pour. Mais je souhaiterais aussi que l'exécutif et la majorité municipale soient associés à ce travail pour déterminer rue par rue, l'intérêt de mettre des zones 30. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN. M. MARGAIN. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Dans la partie de la zone 30 vis-à-vis des grands axes, je crois que notre groupe avait soutenu à un moment donné, l'idée de diversification des vitesses, aussi, je ne reviendrai pas dessus. Je me suis plutôt intéressé à la partie sur les vélos. Je voudrais attirer votre attention sur quelque chose de très important. Tout d'abord, vous verrez que si vous faites du vélo Place de la Concorde, rue de Rivoli... »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Excusez-moi M. MARGAIN, je me permets de vous interrompre. Vous n'êtes pas obligé d'interpeler les élus pour savoir s'ils connaissent les quartiers ou pas, s'ils font du vélo ou pas. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« C'est mon rôle d'opposant de vous demander si vous connaissez. Merci Mme la Maire. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce n'est pas parce que l'on ne fait pas de vélo que l'on n'est pas capable de donner son avis. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Non mais je pense que cela peut aider pour la qualité et la rapidité du débat. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« En l'occurrence, je fais du vélo. »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vous remercie Mme la Maire. Je suis ravi. Je continue. Au bout d'un an, la plupart des marques réalisées sur ces voies à contresens, sont effacées. J'aurais voulu que l'on s'engage dans cette délibération à ce qu'il y ait un rafraîchissement, de manière systématique, du marquage lorsqu'il s'agit d'un marquage qui n'est pas différencié physiquement. Ceci me paraît excessivement important. Vous avez de nombreux endroits dans notre arrondissement comme dans toute la Ville de Paris où le marquage s'efface.

Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur l'aménagement de certains endroits. Vous avez le quai de Jemmapes qui est un véritable coup de planche pour les cyclistes. A certains endroits, il y a une interruption subite des lignes cyclables. Vous êtes au milieu d'une voie de bus avec un marquage effacé. Ce n'est pas respectueux mais surtout dangereux pour les cyclistes.

Derrière l'Hôtel de Ville lorsque vous sortez de la piste cyclable qui est absolument superbe, vous tombez sur un *no man's land*. Il n'y a plus rien pour les vélos. J'attire votre attention sur ce plan de zones 30. C'est très intelligent de différencier les circulations mais il faut que vous fassiez bien plus attention aux cyclistes, à leur protection. Je souhaiterais que dans cette délibération, on privilégie, autant que faire se peut, compte tenu de la nature des voiries, des pistes différenciées c'est-à-dire des pistes qui conservent physiquement une place aux vélos, qui ne soient pas que des marquages, particulièrement pour les voies à contresens. Je ne voulais pas vous irriter Mme la Maire mais je suis très sensible aux vélos. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'essaie d'être sensible à tout le monde, c'est la différence. M. NAJDOVSKI. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Je salue cette délibération qui va nous permettre de progresser sur la construction de ce que nous pouvons appeler la Ville 30. Je rappelle qu'un certain nombre de villes françaises, certes pas aussi importantes que Paris, ont déjà choisi de faire une limitation intégrale à 30 km/h. Je pense à Nogent-sur-Marne ou encore Sceaux pour ne prendre que des exemples de villes proches de nous. Vous remarquerez que politiquement, ce ne sont pas forcément des villes partageant la même orientation politique que la majorité parisienne.

L'idée de la Ville 30 est aussi de travailler à la modération et à l'apaisement de la circulation. C'est préserver la sécurité des différents usagers. Nous sommes dans une ville très dense où le premier mode de déplacement est la marche. Les premiers qu'il faut protéger, ce sont les piétons. La Ville 30 participe aussi à la promotion de la marche et de la sécurité des piétons. Je voudrais citer quelques chiffres. Lors d'un choc à 30 km/h, la probabilité de décès est de 10% et lors d'un choc à 50 km/h, elle monte à 80%. Ceci montre à quel point, la construction de la Ville 30 s'inscrit aussi dans une démarche de sécurité routière et d'une ville apaisée où la rue n'est pas considérée comme une route, où les modes de déplacement cohabitent mieux.

Quand on parle de politique anti automobile, je répète que des villes orientées à droite pratiquent la Ville 30 et à ce que je sache, ces villes ne sont pas anti automobile. Lorsque vous avez une vitesse limitée à 50 km/h, la vitesse moyenne de circulation des véhicules est de 18,9 km/h. Lorsque la vitesse maximale est fixée à 30 km/h, la vitesse moyenne est de 17,3 km/h. La différence entre les deux est seulement de 1,6 km /h. L'effet est très marginal pour ce qui est de la vitesse moyenne et cela n'entraîne pas de congestion comme le font croire certains. C'est la démarche d'une ville apaisée où chacun peut se

sentir mieux. C'est aussi une ville dans laquelle, les plus vulnérables sont mieux protégés. Et cela limite aussi les comportements parfois prédateurs de certains qui sont plus forts avec leur carapace automobile par rapport aux piétons. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. GREGOIRE pour une explication de vote. »

**M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci. Une explication de vote sur le vœu de l'exécutif. Sur le fond, cela correspond à un engagement de mandature. Mais pour relayer ce qui est dit dans le vœu et ce qui a été présenté par plusieurs intervenants, c'est le souci d'un travail de concertation important. Le sujet de l'aménagement des zones 30 mérite pédagogie auprès des habitants, des commerçants etc. Ce sera l'occasion de revenir sur la pédagogie des contresens cyclables, M. MARGAIN. Le fait d'avoir de grands aménagements en zones 30, contribuera à la sécurité de manière beaucoup plus efficace. Il faut que l'on prenne le temps pour le faire et voir si certains axes peuvent d'ores et déjà être mis en zones 30. »

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. GREAU pour répondre à quelques interrogations. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« J'ai toujours du mal avec les interventions qui caricaturent la politique mise en place depuis 2001 sur la question de la voiture et sa place dans Paris. Tout le monde aura compris à travers la lecture de cette délibération qu'il s'agit avant tout d'apaiser les relations entre les différents usagers de l'espace public et cet apaisement passe notamment par une modération de la vitesse. C'est notre constat et c'est ce que nous allons mettre en œuvre dans le 12<sup>e</sup>.

Sur la question de la politique métropolitaine comme le disait Mme ATLAN-TAPIERO qui serait nécessaire, nous sommes d'accord à 100% sur ce point. Il y a tout un tas de sujets en matière de transport sur lesquels, une politique métropolitaine, ne serait-ce qu'une politique de proximité avec nos voisins, serait utile. M. MARGAIN, vous parliez de la liaison cyclable. Si les villes qui nous entourent permettaient la liaison cyclable aisée entre le 12<sup>e</sup>, le débouché de la promenade plantée et le Bois de Vincennes, ce serait sans doute beaucoup plus simple de circuler à vélo que cela ne l'est actuellement. M. MARGAIN, je ne connaissais pas votre engouement à ce point pour le vélo. J'invite tous les élus qui le souhaitent à participer au comité vélo qui se déroule dans le 12<sup>e</sup> et où les propositions que vous faites, seront accueillies et discutées avec les cyclistes du dimanche comme de la première heure. Vous êtes cordialement invité à vous joindre à ce comité vélo.

Je partage ce qui a été dit sur la matérialisation des zones 30. Je m'excuse pour le problème technique. J'ai eu moi-même le problème technique sur la première version de la délibération qui a été réintroduite dans le logiciel ensuite. De fait, si vous regardez la carte du 12<sup>e</sup> et le souhait manifesté, que nous concerterons avec les habitants, nous arriverons à une situation dans le 12<sup>e</sup> où la zone 30 sera la règle et les axes prioritaires seront l'exception. A partir du moment où la zone 30 est la règle, où le double sens cyclable est la règle et où l'apaisement de la circulation est la règle, la question de la matérialisation deviendra moins prégnante. Et je vous rejoins sur la question du rafraîchissement nécessaire des doubles sens. Pour le reste, je constate qu'à chaque fois que l'on aborde la question de la voiture, de la pollution et de l'apaisement de la

circulation, sur la philosophie, tout le monde est d'accord mais quand il s'agit de mettre en œuvre, il y a des différences d'appréciation et de vote. Le groupe écologiste est attaché à cette délibération tout comme l'est l'exécutif du 12<sup>e</sup>.

**Mme Catherine BARATTI -ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je partage le fait qu'un an après, on pourrait rafraîchir le marquage au sol. Je me permets de noter qu'un an après, l'accidentologie a considérablement baissé dans les axes qui sont passés à 30 km/h. Je m'en félicite et je pense qu'il faut que nous nous engagions de manière très volontariste dans cet apaisement de l'espace public.

Permettez-moi de souligner comme je l'ai fait pour le plan vélo, que je me félicite que la Région Ile-de-France nous aide dans ces aménagements. Vous avez pu constater qu'il s'agit de montants importants.

Pour répondre en partie à Mme ATLAN-TAPIERO, ce sont des subventions auxquelles sont éligibles toutes les communes de la Région Ile-de-France, toutes les communes de la Métropole. Force est de constater que toutes ne le font pas à la même ampleur. Paradoxalement, ce sont plutôt les communes gérées par des majorités de gauche et écologistes qui se montrent proactives à la fois sur les itinéraires cyclables et sur la diminution de la vitesse. Pour construire le Grand Paris apaisé, il nous faut envisager l'avenir à l'aune de ces engagements des communes. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs :

Pour : 27 dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

M. Fabrice MOULIN, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-061 AVIS)



**- VOEU (12-2015-011) : Vœu rattaché au projet de délibération 2015 DVD 16 - Programme de zones 30, déposé par l'Exécutif.**

Considérant la nécessité d'agir avec force et détermination sur les questions relatives aux déplacements afin de lutter contre la pollution atmosphérique qui constitue un enjeu majeur de santé publique ;

Considérant la volonté de la Municipalité parisienne d'apaisement de l'espace public par la généralisation des zones 30 et zones de rencontre, en dehors des grands axes ;

Considérant le programme parisien 2015 de Zones 30, son ambition dans le 12<sup>e</sup> et l'attention que portent les habitants du 12<sup>e</sup> à l'organisation des circulations et de l'espace public ;

Considérant l'engagement fort du Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur des mobilités durables et l'accompagnement financier qu'il propose à hauteur de 30 % des investissements de la Ville de Paris ;

Considérant le souhait de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement et de l'équipe municipale de poursuivre les démarches de consultation des habitants sur l'ensemble des projets d'aménagement ou de modification des usages de l'espace public.

**Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement puisse accompagner le programme 2015 de modération de la vitesse dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en engageant des démarches de concertation avec les habitants et les usagers sur la mise en œuvre des zones 30 et de rencontre et la définition des axes prioritaires.**

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-060 VOEU)



**- DLH 20150025 : Charte des mutations dans le parc social.**

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement:**

« Je salue l'engagement des bailleurs de l'Etat et de la Ville pour la remise en forme de cette charte des mutations qui est un grand progrès. Tous les élus qui font des permanences et des réunions des comités locaux d'habitat, ont l'occasion de voir des situations ubuesques, kafkaïennes, lorsque des personnes dans le logement social, souhaitent avoir un logement plus petit qui soit plus conforme à la taille de leur famille et plus conforme à leurs revenus aussi. On est face parfois à une incompréhension, à un sentiment d'injustice de la part de ces demandeurs.

Au-delà de la délibération que Mme SLAMA nous expliquera plus tard, je rappelle qu'accéder à un logement social est un droit pour 70% des Parisiens mais c'est aussi un devoir. Je souhaite revenir sur certaines situations et sur un rapport rendu par la Cour des Comptes le 8 avril. On a parfois des troubles répétés de voisinage. Par exemple, la délibération évoque les violences familiales. Je cite : « Elles sont traitées comme des mutations même si l'auteur des violences concerne le logement familial ». Je voulais aborder les propositions de la Cour des Comptes. Depuis 2001, la Ville a dépassé les objectifs. Elle a mis en place la cotation. La politique de la ville est exemplaire. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de la Cour des Comptes mais elle fait des propositions qui doivent nous interroger :

- Appliquer sans dérogation ni plafonnement, les suppléments employés de solidarité ;
- Moduler le loyer à l'entrée dans le logement social pendant toute sa durée d'occupation en fonction du revenu des locataires ;
- Réexaminer les conditions de maintien des locataires des logements sociaux.

J'ai pris des exemples qui sont flagrants. Je me demande si dans certains cas, que ce soit pour des familles dont les revenus sont plus aisés ou des cas bien plus graves, si nous ne devons pas faire évoluer la réglementation afin d'avoir une réelle justice vis-à-vis de tous les demandeurs.

Je termine sur une déclaration du délégué général de l'association Consommation, logement et cadre de vie : « Pour le cas particulier de Paris et de la Région Ile-de-France, le droit au maintien pose problème, même si on a de l'empathie pour les personnes qui ont trouvé un logement HLM et qui ont désormais des revenus plus élevés, c'est un abus et un problème d'intérêt général ». Je voulais profiter de cette délibération pour lancer ce débat. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. MOULIN pour cette intervention. Mme ATLAN-TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup. Cette délibération est intéressante puisque c'est un souci que d'échanger les appartements dans le logement social. Cette délibération arrive à un moment où dans cet arrondissement, nous sommes pilotes sur un certain nombre d'actions, notamment sur la cotation et une modification des attributions. Des chiffres sont rappelés, 1 500 ménages occupant le parc social, demandent une mutation, en indiquant par exemple que leur logement est trop grand. Lorsqu'un logement est trop grand, on devrait pouvoir les aider à avoir plus petit. Ce qui m'interpelle avec la cotation adjointe à cette délibération, c'est que pour 2 personnes, c'est 18 m<sup>2</sup>. Lorsque des personnes arrivent à la

retraite et que les enfants ont grandi, on ne met pas une vie dans 18 m<sup>2</sup>. Le logement social doit pouvoir rester digne pour ceux qui l'occupent jusqu'à la fin de leur parcours dans ce logement social dès lors qu'ils y ont droit.

Tandis que les mairies d'arrondissement ont au final très peu de logements attribués par rapport à tout ce qui est distribué, on va encore imputer 25% des logements sur ces changements d'appartements alors que des demandeurs attendent depuis longtemps, qu'il y a une explosion du nombre de demandeurs. Ce sont des difficultés auxquelles il faudra répondre.

On dit que les échanges vont se faire au prix du loyer au mètre carré pour le PLUS et le PLAI mais il n'y a rien pour le PLS. On a toujours le sentiment qu'au détour de chaque bonne intention, un petit coup est donné aux classes moyennes. Enfin, on nous dit qu'il va y avoir un comité de pilotage qui sera réuni tous les mois pour présenter la mise en œuvre de la charte. Comment pouvons-nous sur ce seul élément avoir un comité de pilotage qui ne va examiner au final que les mutations tandis qu'il me paraît plus intéressant sur le logement social, d'avoir la maîtrise par arrondissement de l'ensemble des logements vacants afin que ce soit la mairie du 12<sup>e</sup> qui attribue en fonction des cotations. Dans ce cas, le comité de pilotage a un sens, faisant ressortir les mutations et les attributions de plénière. Sur cette délibération, nous exercerons une abstention de réserve en attendant le Conseil de Paris. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ATLAN-TAPIERO. M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Il faut rappeler que cette délibération rentre dans un plan global très stratégique sur le logement. Cette délibération est la suite logique de plusieurs actes posés dans cette mandature, notamment la mise en place de la cotation mais aussi celle d'un système de transparence sur l'attribution des logements. Récemment, il a été mis en place le système LOC'annonces qui permet via Internet, de signaler que l'on veut rentrer dans le cadre de la mutation.

De nombreuses demandes d'échange sont insatisfaites et je crois que c'est la première cause de mécontentement des personnes dans le parc social. Parfois ce mécontentement fait que l'on regarde son voisin en chien de faïence car il vit seul dans une grande surface lorsque l'on vit dans une petite surface avec sa famille. On oppose les gens les uns aux autres dans un même quartier et ce n'est pas bon.

Je me satisfais de la volonté de cette charte qui porte des objectifs clairs. Il faudra l'exécuter. L'idée est de passer à un objectif de 25%. Ce n'est pas rien. M. MOULIN a abordé la question des nuisances de voisinage. Je vous interpelle Mme la Maire dans notre conseil local de prévention de la sécurité et de la tranquillité publique. C'est un vrai problème. Aujourd'hui, 25,3% des demandes de mutation résultent de problèmes de voisinage. Cela signifie que la question du vivre-ensemble, la question de respect des règles sont des choses importantes si l'on veut réduire ces mécontentements. La prochaine étape dans le cadre du conseil local de prévention de la sécurité, est peut-être d'aboutir avec les bailleurs sociaux, à une vraie charte de vivre-ensemble afin d'éviter ces demandes de mutation pour trouble du voisinage. C'est généralement du tapage nocturne.

En revanche, je voudrais revenir sur une délibération que j'ai portée au Conseil de Paris et qui ne me paraît pas assez intégrée dans cette charte. Il s'agit de la délibération concernant les violences faites aux femmes notamment la nécessité lorsqu'il y a violence le soir même, d'avoir dans le parc social, la possibilité de muter le soir même. Il s'agit de

mettre en sécurité la personne. Il faut faire prendre en compte aux bailleurs que les violences familiales et les violences faites aux femmes lorsqu'il y a une violence directe, ce n'est pas forcément la même chose. De toute manière, la délibération a été adoptée mais elle n'est pas référencée dans la délibération de ce jour. On y parle de violences familiales au sens large. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je suis persuadé que les deux adjoints auprès de la Maire, en charge de ces dossiers, logement et égalité homme-femme, seront vigilants, M. BONNET, à ce que cette délibération que vous avez porté soit mise en œuvre.

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Cette délibération va dans le bon sens. Nous partageons ce besoin. C'était même l'un de nos axes de campagne lors des dernières municipales. Il y a tout d'abord un problème de base identifiée. La Ville n'est pas gestionnaire des logements sociaux donc c'est une charte qui va encourager nos partenaires à effectuer ces mutations mais en aucun cas, les contraindre.

Cette charte ressemble beaucoup à celle de 2009 et le taux de rotation aujourd'hui est toujours de 5,5%. Les effets n'ont pas été très visibles et nous craignons que cette nouvelle charte ne change pas grand-chose.

Je rejoins l'intervention de M. MOULIN sur l'état d'esprit sur lequel il faut travailler et oser affirmer qu'un logement social n'est pas une rente à vie. On doit en bénéficier lorsqu'une partie de notre vie l'exige mais la situation ne doit pas être figée. Au-delà, une famille peut s'agrandir, des enfants peuvent partir, les situations changent et le parc social doit être une étape dans le parcours résidentiel et pas un choix définitif.

Je fais remarquer que si jamais nous ne créons pas ces logements intermédiaires et des alternatives au logement social, on pourra créer autant de logements sociaux que l'on voudra, il y aura toujours des demandes insatisfaites.

Une proposition que vous retrouverez, je l'espère, au Conseil de Paris. Nous n'avons pas forcément osé la porter durant la campagne mais le groupe UDI souhaite vraiment la porter. Il s'agit de mettre en place des baux à durée déterminée pour les logements sociaux ce qui nous permettrait, avant de renouveler, de voir si le locataire remplit toujours les conditions d'éligibilité en termes de ressources et de besoin. Je connais les réticences politiques qui peuvent s'exprimer là-dessus mais je crois que le groupe UDI-MODEM a le courage de bousculer de vieilles habitudes. J'imagine qu'il y a aussi de réelles réticences en termes de moyens humains. Les bailleurs sociaux ont déjà dit qu'il était très compliqué de vérifier les dossiers de tout le monde tous les 3 ans ou tous les 5 ans. Mais je pense que la question des effectifs est primordiale pour réussir les mutations dans le parc social. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ROTA. Mme CHARNOZ. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris:**

« Je vais parler avec une double casquette. Ma casquette de conseillère de Paris et ma casquette de présidente de la SIEMP ce qui me permettra peut-être de répondre à certains propos.

Je salue cette chartre qui ne part pas de rien. Il existait déjà un document qui portait à 20%, le taux d'effort des bailleurs et des 4 bailleurs parisiens sur lesquels la Ville a une totale maîtrise. Nous avons intérêt à satisfaire la volonté politique. Nous y croyons puisqu'ils sont dirigés par des conseils d'administration où nous sommes majoritaires mais les présidents sont très motivés pour mettre en œuvre la politique de la Maire de Paris. Une politique d'engagement de construction, de mobilisation de 10 000 logements dont 6 700 sociaux, par an, mais également un réellement engagement sur la gestion locative. Pour moi, la gestion locative, c'est ce volet de mutation et d'écoute de ce que veulent faire les locataires pour les aider à bâtir leur parcours résidentiel.

Sous la précédente mandature et avant, il y avait la possibilité pour quelqu'un qui laissait un appartement de grande taille, cela a été voté par les conseils d'administration des 4 bailleurs parisiens, de bénéficier du maintien du prix au mètre carré, de manière à ce qu'un appartement plus petit ne revienne pas plus cher. Cette chartre va beaucoup plus loin puisqu'elle augmente l'objectif de 20% à 25% de mutations. Je vous rassure, cela ne spoliera personne. Les appartements ainsi libérés, seront à nouveau mis à la location de demandeurs de logements sociaux. Il faut voir cela comme une meilleure fluidité du parcours.

Je voudrais battre en brèche l'idée que nous n'aurions pas de contrôle sur nos locataires. Il y a des enquêtes qui nous permettent d'établir des revenus et les ménages qui composent les logements sociaux. S'il y a dépassement, il y a SLS et au bout d'un taux trop important, deux années consécutives, nous demandons aux personnes de quitter les lieux. Depuis la loi MOLLE, c'est tout à fait sous contrôle. Là où nous n'avons pas de contrôle, c'est sur le parc non conventionné. On va battre en brèche l'idée que l'opposition ramène tout le temps selon laquelle le conventionnement des logements chez les bailleurs, est un problème. Non, il s'agit d'une aide à la transparence ainsi qu'une aide à un meilleur contrôle. Plus nous conventionnons notre part et nous l'amenons en logement social, plus nous avons du contrôle. Notre objectif est bien d'avoir une maîtrise complète de ce qui se passe chez nous de manière à pouvoir loger les Parisiens. Parcours résidentiel, oui, encore faut-il que l'offre privée suive puisque 71% des Parisiens sont éligibles aux logements sociaux et il faut bien que nous offrions les opportunités.

Je voudrais dire deux choses par rapport à cette chartre et je pense que Mme SLAMA nous donnera les chiffres locaux. Il est compliqué de répondre à toutes les attentes sur les demandes de mutation. Celles que nous étudions en premier sont celles où les personnes souhaitent quitter un grand appartement car il est devenu trop grand. Le sujet concerne la projection de ces personnes. Nous faisons énormément de propositions, je peux en témoigner en tant que présidente de la SIEMP, à des personnes qui souhaitent quitter un 4/5 pièces pour un 2 pièces au moment de la retraite. C'est compliqué pour elles de quitter le quartier. C'est bien le sujet auquel nous nous heurtons. Les personnes rêvent de l'appartement du dessus ou du dessous. Et il nous faut faire ce travail.

Cette chartre est très importante dans l'avancée de la transparence. D'une part, parce qu'elle va permettre la cotation et d'autre part, parce qu'elle dit noir sur blanc, que toute personne qui refuse une mutation sans justification acceptable, est gelée durant 1 an de toute nouvelle proposition. Cela va dans le sens de l'éducation des locataires sociaux. Il est important pour nous bailleurs que cela soit transparent et dit devant tous. Sinon, nous avons des personnes qui crient partout qu'elles ne sont pas entendues, qu'elles ne sont pas reçues et que nous ne faisons rien pour elles. Parfois lorsque l'on creuse, et je le fais car vous m'interpelez parfois sur des dossiers de la SIEMP, il s'avère que 3 ou 4 propositions ont déjà été faites à ces personnes mais elles ont refusé.

Quant aux violences faites aux femmes, je suis d'accord M. BONNET, on peut toujours aller plus loin. Lorsqu'une femme porte plainte et que le conjoint est condamné, il quitte l'appartement. Le souci est lorsque les femmes n'osent pas aller jusqu'au bout du

processus. Cette charte permet de traiter ces demandes comme de la décohabitation et permet à cette famille d'avoir une double localisation. Ce n'est jamais suffisant mais c'est une bonne chose déjà. C'était important de le souligner. J'ai effectué des recherches sur les chiffres de la SIEMP. Si cela vous intéresse, je vous les communiquerai. Je signale que sur la période précédente, nous n'avions que 20% à atteindre car nous étions sur du relogement de sortie d'insalubrité. Depuis 2001, il y a un très fort engagement de la municipalité sur la sortie de l'insalubrité. Nous n'avons chassé aucune personne issue de l'insalubrité de Paris. Elles ont toutes été relogées dans le parc social. Je pense qu'il faut aussi les compter dans ces mutations obligatoires. Cela fait partie des résultats des précédentes mandatures. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme CHARNOZ. M. SEINGIER. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Puisque vous avez tiqué sur la notion d'abstention de réserve, je vais essayer de récapituler ces réserves. Cette charte telle qu'elle est proposée aujourd'hui n'est pas acceptable. La charte précise au point n°1 que les échanges se feront au maintien du prix du loyer au mètre carré pour les PLUS et les PLAI. Rien n'est envisagé pour le PLS. Les classes moyennes risquent d'être exclues de ce dispositif. Le point n°2 de la charte donne à la direction du logement et de l'habitat, tous les pouvoirs pour effectuer la répartition entre mairies d'arrondissement et mairie centrale. Le point n°3 réitère cette idée puisqu'il est proposé que ces mutations inter-contingents soient examinées par la commission de la Maire. D'où une question. Comment les mairies d'arrondissement pourront-elles s'opposer, sur quels critères, à certaines mutations proposées par la commission centrale ? Avec cette charte, l'échelon local, l'arrondissement est lésé. Le point n°5 est ironiquement intitulé « Une transparence et une responsabilisation accrue des usagers ». Cela concerne le comité de pilotage qui se réunit tous les 6 mois en vue d'évaluer la mise en place de cette grille de cotation. Là encore, il n'y a aucune représentation de l'opposition parisienne. En tout cas, ce n'est pas mentionné dans la charte. Nous regrettons cette transparence présentée comme une pétition de principe plus qu'une réalité. De la même manière, nous regrettons l'absence de données chiffrées. Nous attendions de l'exposé des motifs, un bilan de la charte de 2009. Enfin, c'est le recours expérimental à ces cotations, évoqué par Mme ATLAN-TAPIERO. Je ne reviendrai pas dessus. Mais il fait que l'on entérine un système sur la foi de conviction personnelle, sans avoir démontré l'efficacité sur un temps plus long. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons, dans l'attente de propositions d'amendements qui seront soumis par l'UMP au Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme SLAMA pour répondre aux uns et aux autres. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Vous le savez. Je le rappelle à chaque fois, notre détermination est sans faille pour développer de nouvelles réponses face aux difficultés engendrées par la crise du logement à Paris. Le programme local de l'habitat adopté lors du Conseil de Paris de février dernier, a inscrit dans le marbre, un certain nombre de nos ambitions en la matière autour de 3 axes que je vais me permettre de rappeler.

Le premier est un effort sans précédent dans la création de logements avec 10 000 nouveaux logements à Paris chaque année. Le deuxième est une attribution plus juste, plus

efficace et plus transparente des logements et une qualité de vie des locataires du parc social restauré, avec de nombreux projets de réhabilitation. Une nouvelle étape va être franchie ce soir avec la charte des mutations qui n'a d'autre but que de dynamiser un peu plus la politique en faveur des échanges de logements sociaux. Si la pénurie de logements donc la production, sont au cœur de notre politique, l'amélioration des conditions de résidence des locataires du parc social n'est pas accessoire et ne sera pas sacrifiée, loin de là, sur l'autel de la production.

Vous l'avez dit, en particulier M. BONNET, aujourd'hui les demandes d'échanges de logements constituent le premier motif de réclamation des occupants du parc social. Ils sont plus de 21% au niveau parisien et environ 20% au niveau du 12<sup>e</sup> arrondissement soit environ 1 800 demandeurs pour le 12<sup>e</sup>, à souhaiter un échange. Logement trop petit, problème de voisinage, raison de santé, ce sont autant de motifs de demandes d'échange, intimement liés à l'évolution des situations familiales des locataires du parc social. Vous l'avez noté également, 1 500 ménages souhaitent aussi un logement plus petit.

Pour remédier à tout cela, nous devons actionner l'ensemble des leviers possibles, conformément aux engagements pris par la Maire de Paris durant sa campagne. Ce texte vient se substituer à la charte des mutations de 2009, votée au Conseil de Paris et alors signée par 4 bailleurs. Depuis 2002, la Ville a intensifié son action dans le traitement des demandes de mutation, non seulement en mobilisant son contingent propre mais aussi en augmentant considérablement le taux de mutation sur ce contingent.

Bien qu'étant ambitieuse, cette politique devait être intensifiée. C'est pourquoi, nous avançons aujourd'hui afin de répondre aux nombreux obstacles générés par la multiplicité des contingents, par la multiplicité des bailleurs présents sur le territoire parisien ainsi qu'aux interrogations légitimes des locataires du parc social. Transparence, objectifs chiffrés ambitieux, découplage du système entre les bailleurs et les réservataires. Vous le voyez avec cette charte, nous ne restons pas les bras croisés, loin de là. Ce texte propose ainsi de nombreuses améliorations. Je vais en citer quelques-unes. Dès la fin de l'année 2015, une grille de cotation des occupants du parc social, sera mise en place. Elle reprendra les mêmes critères que ceux mis en place avec la grille, en octobre dernier, pour les demandeurs qui souhaitent entrer dans le parc social. Mais elle comprendra aussi d'autres critères qui visent à prendre en compte les spécificités de la situation des demandeurs de mutation. Des points seront ajoutés au titre de la sous-occupation. Cette grille n'est évidemment pas figée et pourra évoluer afin de coller au mieux aux besoins des Parisiens. Pour une meilleure efficacité, la Ville veut actionner tous les leviers, en facilitant les mutations à la fois inter-contingents et inter-bailleurs. 25% est l'objectif ambitieux des attributions au profit des demandeurs de mutation, que la Ville a choisi de se fixer. L'Etat accepte quant à lui de consacrer 20% de son contingent à ces échanges.

Grâce à cela, les bailleurs disposeront d'un parc beaucoup plus étendu et d'une marge de manœuvre plus importante pour proposer d'autres logements aux locataires, correspondant mieux à leurs besoins. Chaque demande de mutation inter-contingents fera l'objet d'un agrément par le réservataire du logement et le logement que le ménage libérera, sera mis à la disposition pour un tour, à ce réservataire. Rien ne se perd, tout se transforme. Par ailleurs, un outil de traitement entre bailleurs et réservataires des mutations prioritaires, sera développé par la Ville.

Enfin et c'est important, parce que nous souhaitons que le demandeur de logement social soit acteur de sa demande, nous mettrons en place deux outils en 2016 et en 2017. Une nouvelle version de LOC'annonces permettra de mettre en ligne des logements sur lesquels ne pourront candidater que des occupants du parc social. Dès 2016, les signataires de la charte, travailleront également sur un projet de bourse des échanges. Dans cette bourse, les locataires, sous réserve du respect de critères encore à définir, feraient savoir qu'ils souhaitent permuter avec un autre locataire. Cette bourse sera mise en œuvre en 2017.

Nous souhaitons accroître la transparence et la responsabilisation des demandeurs. La charte prévoit qu'après deux propositions de logement, la demande soit gelée pour un an. Ce principe est d'ores et déjà retenu pour les demandeurs traditionnels de logement social. Nous avons également des objectifs ambitieux dans le traitement rapide des demandes, sous 15 jours, ce qui devra être obligatoirement respecté par la Ville.

S'agissant de la question des violences faites aux femmes abordée par certains intervenants. Cette nouvelle charte prévoit un dispositif particulier pour les cas de violences familiales dont les cohabitations sont souvent difficilement traitables dans le cadre du dispositif actuel. Dorénavant et c'est une avancée, ces cas seront traités comme des mutations, même si l'auteur des violences concerne le logement familial. Bien sûr, tout cela ne se fera pas sans une décision de justice puisque ce sont des cas très spécifiques.

Pour répondre à Mme ATLAN-TAPIERO, la mairie du 12<sup>e</sup> prendra toute sa part dans cette politique. Depuis la mise en place de la cotation, nous réservons sur notre contingent, des logements en mutation et participons déjà activement à la politique en faveur des échanges. Après la mise en place de cette charte, la commission d'arrondissement sera sollicitée pour valider les propositions de mutation des bailleurs sur son contingent. Nous continuerons et encore plus qu'avant à nous prononcer sur les demandes de mutation dans notre commission du 12<sup>e</sup>.

S'agissant du droit au maintien. Dernièrement, la Cour des Comptes a évoqué la situation de nombreux locataires du parc social, dépassant le plafond des ressources pour des logements qui pourraient profiter à des personnes en ayant besoin davantage. Je pense que la Ville a prouvé et qu'elle prouvera encore, qu'elle est très ouverte à toute innovation dans le cadre de sa politique du logement et qu'elle étudie toutes les pistes pour augmenter le taux de rotation et satisfaire la demande des Parisiens. Pourquoi pas celle-ci. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Le pilotage de la mise en œuvre de cette charte se fera au travers de la commission logement à l'échelle de l'arrondissement. L'ensemble des groupes du conseil d'arrondissement seront associés à cette mise en œuvre. Sur le maintien du prix du loyer au mètre carré pour le PLS. Je ne vois pas comment il pourrait augmenter puisque par définition, il est déjà le plus élevé. Ce à quoi la charte ne s'engage pas, c'est à faire baisser le prix au mètre carré pour le PLS. Les personnes pourront se voir proposer un logement de la même catégorie. Etant donné qu'il s'agit de la même catégorie, le loyer va rester constant. Par ailleurs, ces travaux vont associer l'ensemble des élus. Vous tentez toujours de nous faire un mauvais procès à chaque fois que l'on parle du logement social selon lequel on discrimine les classes moyennes. Au contraire, cette charte va permettre de faciliter la mutation entre les contingents et dans chaque catégorie, pour l'ensemble des locataires du parc social dont font partie les classes moyennes. Lorsque l'on regarde les professions des locataires qui obtiennent des logements sur le contingent municipal, que ce soit le contingent mairie d'arrondissement ou le contingent mairie de Paris, il s'agit majoritairement de personnes issues de la classe moyenne. Ils correspondent à ces Parisiens que nous voulons voir rester à Paris. Je me félicite que cette charte des mutations nous permette d'accélérer ces demandes de mutations qui représentent dans le 12<sup>e</sup>, 20% des demandes enregistrées. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-062 AVIS)



- DAC 20150311 : *Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des enfants juifs de l'orphelinat Rothschild morts en déportation, 9 rue de Lamblardie à Paris (12<sup>e</sup>). Montant : 4000 euros.*

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je suis étonné d'être le seul inscrit sur cette délibération. Je salue cette délibération et l'existence de cette plaque. C'est un projet de longue haleine mené par la volonté de la Meije avec l'association des fils et filles de déportés. Je salue l'action de la Meije et de son président M. VITTENBERG. Son action pour le devoir de mémoire. Je rappelle que dans cette salle aujourd'hui en 2015, à l'occasion des 70 ans de la libération des camps de concentration, avec ce terrible tableau en face de moi, cette plaque prend une résonance particulière et aussi, malheureusement avec les attentats antisémites ou encore les déclarations qualifiant l'Holocauste de détail de l'histoire mais encore le fichage d'enfants selon leur religion. Je crois que le devoir de mémoire n'est jamais terminé. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de me permettre d'insister sur l'importance que cette plaque soit apposée dans l'espace public. Il existe déjà aujourd'hui, une plaque commémorative à la mémoire des enfants de cet orphelinat, morts en déportation. Mais elle se trouve en intérieur. Je pense qu'il est important que cette plaque puisse être visible de l'extérieur. Le texte de cette plaque interpelle le passant. Il est le suivant : *« Passant, souviens-toi, ici se trouvait l'orphelinat Rothschild. En 1943, des policiers français, aux ordres du Gouvernement de Vichy, raflaient les enfants innocents qui s'y trouvaient et les livraient à la barbarie nazie. Leur seul crime était d'être nés juifs. Ils l'ont payé de leur vie. Ne les oublions jamais »*. Je remercie l'ensemble des associations du 12<sup>e</sup> dont la Meije qui travaille avec l'association des fils et filles de déportés pour ce travail que nous continuons à mener ensemble dans notre arrondissement mais aussi à l'échelle parisienne. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-063 AVIS)



**- DPA 20150027 : Ecole Boule au 5-9 rue Pierre Bourdan (12<sup>e</sup>) - Restructuration et extension - Avenant n° 4 au marché de travaux.**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« J'ai souhaité intervenir sur cette délibération à plusieurs titres. Lorsque la restructuration de l'école Boule a été évoquée, ceci remonte désormais à l'année 2005. A ce moment-là, la Mairie de Paris souhaitait conserver, tandis qu'il y avait la possibilité de transférer les écoles d'art à l'Etat. Il y a eu un véritable engagement du recteur de l'Académie de Paris pour soutenir la demande du Maire de Paris pour que ces écoles d'art restent rattachées à la Ville de Paris et non pas à l'Etat. Un grand nombre de travaux étaient prévus tant sur l'école Boule que sur les écoles Estienne et Duperré. Il était plus ou moins question que ces restructurations se fassent de manière équitable sur les trois établissements. »

Force est de constater que lors du premier chiffrage officiel, au départ on parlait de 35 millions d'euros. Mais la délibération 2008 DPA 9 fait état de 78 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à plus de 85 millions d'euros et on nous demande d'approuver par cette délibération, des avenants à un marché de contrat. Je note avec grand amusement, la présentation faite de cette augmentation de crédits nécessaires puisqu'on nous dit que les montants ont été négociés. Ils ont beau avoir été négociés, toujours est-il qu'il s'agit d'une inflation de dépenses. Je voudrais comprendre pourquoi, il n'est pas possible de faire des prévisions plus fiables ? Est-ce que ce n'est pas la politique souvent retenue de donner au moins disant plutôt que de donner à celui qui fait payer un peu plus cher au départ mais qui est capable de maîtriser ses prix ? Nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« J'attendais un qualificatif à l'abstention. Pas à chaque fois, d'accord. M. TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« J'avoue que je ne comprends pas du tout où vous êtes allée chercher les chiffres que vous mentionnez, notamment le passage de 78 à 85 millions d'euros. Lorsque je regarde la délibération, je constate pour le montant qui nous intéresse le plus c'est-à-dire celui du marché de travaux, que nous sommes passés d'un montant initial en 2008 de 54 743 995 € à un montant actuel de 58 320 337 €, soit une augmentation de 6,53%. Il est vrai que ce sont des sommes importantes mais une augmentation de 6,53% du montant des travaux par rapport au marché initial, ce n'est pas rare. Il est assez habituel d'avoir des avenants qui pour des aléas du chantier ou des reprises d'installation, des évolutions réglementaires, des modifications du maître d'œuvre, à réévaluer de quelques pourcents le montant du marché des travaux. Nous sommes dans cette situation. Au final, il est dommage que sur cette appréciation d'une lecture trop rapide des chiffres, vous vous absteniez sur une délibération en vue de travaux pour l'école Boule. Ces travaux sont une grande réussite et confirment la volonté de 2005 à savoir de garder ces écoles d'art, en particulier l'école Boule, dans le giron de la Ville, afin que cette école poursuive ses missions qui ont aujourd'hui encore une aura internationale. Ces travaux y ont contribué. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« En page 7, il est indiqué que le budget alloué à cette opération était de 84 926 485 €. Je n'ai pas inventé ces chiffres. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'était le budget initialement prévu. L'avenant au marché ne représente que 1,6% du montant du marché initial. Nous sommes dans la marge habituelle des avenants acceptables. On essaie de travailler avec les entreprises avec lesquelles nous contractualisons, à une fiabilité des sommes. Mais on prévoit toujours une petite marge. Nous sommes dans la marge d'erreur. Vous conviendrez que 1,6% de marge d'erreur reste acceptable. Nous nous félicitons tous, je pense, de ces travaux permettant de contribuer au rayonnement de cette école dans notre arrondissement. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
03 voix groupe UMP  
01 Voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe UMP dont 1 pouvoir : Mme ATLAN-TAPIERO

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-064 AVIS)



**- DEVE 20150070 : Attribution de la dénomination « jardin Mary Cassatt » au jardin situé face au 55, boulevard de Picpus (12<sup>e</sup>).**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Pour ma culture personnelle, je voulais savoir quel était le lien de Mme Mary Cassatt avec le 12<sup>e</sup> arrondissement car j'ai cherché en vain. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Il s'agit d'une artiste magnifique qui peut être honorée dans un parc à Paris car elle a contribué à faire vivre l'impressionnisme. Mais effectivement, on cherche le lien de Mme Cassatt avec le 12<sup>e</sup>. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Elle a contribué à faire admettre les femmes en tant qu'artistes à une période où ce n'était pas si évident. Je n'ai pas de lien particulier à établir entre Mme Cassatt et le 12<sup>e</sup> arrondissement, si ce n'est qu'elle était parisienne. Elle a dû peindre quelques paysages du Bois de Vincennes. Il s'agit d'une volonté forte, partagée par Mme VIEU-CHARRIER et la Maire de Paris, d'attribuer des noms de femmes à de nouveaux espaces publics ou à des établissements publics. Ce n'est pas la dernière fois que nous verrons de telles délibérations à l'ordre du jour de notre conseil d'arrondissement. Par ailleurs, elle était franco-américaine et nous avons des Français très attachés à l'Amérique, qui sont enterrés près du boulevard de Picpus. »

**Mme Evelyne HONORE, Conseillère d'arrondissement, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :**

« Je me suis intéressée à cette femme peintre, d'autant plus que j'ai eu la chance de voir une exposition consacrée aux impressionnistes américains à Giverny. Quand elle était à Paris, faute de pouvoir fréquenter les lieux où elle aurait pu rencontrer des modèles, comme le faisaient les autres impressionnistes, parce qu'elle était une femme. Elle s'est spécialisée dans la peinture d'enfants et de leurs mères. C'est tout de même un square pour les petits. Comme c'était une femme, elle n'a pas pu s'inscrire à l'école des Beaux-arts à Paris. C'était une autodidacte. Trouver un lieu dans le patrimoine où elle aurait habité, est un peu difficile. Je pense au square Léo Ferré. Je ne pense pas qu'il a habité dans le 12<sup>e</sup> et cela n'a pas suscité de questions à l'époque. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Nous voterons pour mais permettez-moi de profiter de l'ensemble de ces délibérations sur la mémoire pour excuser notre collègue, Mme VELAY-BOSC, hospitalisée. Nous lui adressons des vœux de bon rétablissement. »

Par ailleurs, je souhaite alerter sur deux autres sujets. Trois plaques avaient été adoptées par le conseil d'arrondissement, rue Traversière. Pour des raisons de propriété privée, elles ne peuvent pas être installées pour le moment. J'espère qu'elles pourront l'être rapidement.

J'avais aussi fait adopter un vœu sous l'ancienne mandature pour une rue et une place Arthur et Lise London. Mais la plaque n'a pas été déposée. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

« On vérifiera. On passe au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-065 AVIS)



- DDCT 20150035 : Prestations de nettoyage et prestations ponctuelles de manutention d'éléments amovibles de la salle polyvalente dite « Espace de Reuilly » Paris  
12<sup>e</sup> arrondissement - Marché de services - Appel d'offres ouvert.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-066 AVIS)



- DFA 20150029 : Autorisation donnée aux représentants de la Ville de Paris au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement, Société d'Etudes, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA), d'approuver l'extension géographique du domaine d'intervention de la société au territoire de la ZAC Porte de Vincennes dans les 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-067 AVIS)



- **VOEU (12-2015-012)** : *Vœu relatif à la situation du théâtre Traversière, déposé par M.BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche.*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Ce théâtre a été créé en 1927 et qui n'a cessé de fonctionner, rue Traversière. Il est actuellement géré par le comité d'entreprise des cheminots. Du fait de la vente du bâtiment par la SNCF, le théâtre serait amené à être fermé avant le 31 juillet 2015. Je vous interpelle. Nous avons interpellé l'adjoint à la Maire de Paris mais je souhaitais que le conseil d'arrondissement se positionne clairement, à la fois pour affirmer son attachement à ce théâtre et pour que la Maire puisse intervenir par courrier auprès du Ministre de la Culture, afin que ce théâtre puisse bénéficier de l'application de l'ordonnance 45. Cette ordonnance dit que lorsqu'un lieu culturel existe depuis un certain temps, ce dernier doit recevoir une autre affectation et qu'il ne doit pas être démoli. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Notre groupe est très favorable à ce vœu notamment sur la vigilance exprimée par M. BONNET sur le devenir de la vocation culturelle du lieu, au-delà de la question de son gestionnaire. La vocation de théâtre nous paraît devoir être réaffirmée. Nous voterons pour ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Un avis favorable de l'exécutif. Je sou mets ce vœu à votre vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-068 VOEU)



- **VOEU (12-2015-013)** : *Vœu relatif à l'antenne de proximité du commissariat du 12<sup>e</sup> arrondissement du 36 rue du Rendez-Vous, déposé par M. BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche.*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je pense que ce vœu est partagé par l'unanimité des élus. Nous avons tous été interpellés par les commerçants et les habitants de ce quartier, sur le fait que l'antenne est fermée depuis quelques mois, suite aux attentats qui ont frappé ce quartier.

Les habitants et commerçants regrettent la diminution des missions de ce commissariat qui s'est progressivement replié sur lui-même. Dans un contexte où il y a une demande de sécurité, de proximité et de présence policière, au sein d'un quartier qui a été frappé par un attentat, je pense qu'il est louable que l'on demande à la fois au préfet de police et au commissariat, de rouvrir cette antenne et de relancer une réelle police de proximité dans ce quartier de la rue du Rendez-Vous. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il n'y avait pas d'inscription sur ce vœu. Nous donnons un avis favorable de l'exécutif. Passons au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs :

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir  
05 voix groupe UMP dont 1 pouvoir  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-069 VOEU)





Madame la Maire lève la séance à 22h35.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ



